



LE DEVOIR

VOL. XCIX N° 166

LE VENDREDI 25 JUILLET 2008

89¢ + TAXES = 1\$

LES TÊTES D'AFFICHE TRÉBUCHENT À TORONTO



MARK BLINCH REUTERS

APRÈS Roger Federer, Andy Roddick tombe à son tour. Confronté aux puissants coups de raquette d'une vedette montante, le Croate Marin Cilic, l'Américain tête de série, sixième joueur au monde, n'a pas su se tailler une place aux quarts de finale de la Coupe Rogers de Toronto. Nos informations en page B 5.

Les jeunes retrouvent le chemin des courts

Le tennis se classe au quatrième rang des sports les plus populaires chez les adolescents, derrière le soccer, le basketball et le hockey

Pendant que les grands s'affrontent à Toronto et que les vedettes féminines sont attendues à Montréal, sur les courts publics, ce sont les jeunes qui s'en donnent à cœur joie. Après quelques années creuses, le tennis est en effet de nouveau à la mode dans la métropole.

JEAN-JACQUES COULOMBE

Marie-Ange, 14 ans, est assise sur le gazon non loin des terrains de tennis du Complexe sportif Claude-Robillard. Elle est absorbée par la lecture d'un livre, mais régulièrement elle jette un coup d'œil devant. De l'autre côté de la clôture, son pe-

tit frère André-Cédric, 11 ans, joue au tennis avec un ami. Les quelques gouttes de pluie qui commencent à tomber et les nuages menaçants qui se pointent à l'horizon ne semblent pas les gêner. Son cours est peut-être terminé, mais il joue encore. Sur les terrains avoisinants, des instructeurs continuent d'enseigner à d'autres groupes de jeunes, dont certains n'ont pas l'air d'avoir plus de cinq ans. Malgré le temps maussa-

de qui sévissait hier matin à Montréal, la quasi-totalité des 12 terrains extérieurs étaient occupés.

Au Québec, 29 % des joueurs de tennis ont entre 12 et 17 ans. D'après des données obtenues par la firme PMB, le tennis se classe au quatrième rang des sports les plus populaires chez les jeunes de ce groupe d'âge, derrière le soccer, le basketball et le hockey. Mais le tennis peut se targuer d'avoir connu une progression de 26,4 % en deux ans, de loin la plus rapide parmi ces quatre sports, et en l'espace de trois ans, de 2002 à 2005, il est devenu plus populaire que le baseball et le football.

VOIR PAGE A 10: TENNIS

Ford amorce un virage forcé

Le constructeur américain a dévoilé hier une perte de 8,7 milliards \$US

FRANÇOIS DESJARDINS

Victime de l'explosion du prix de l'essence, Ford Motor Company a publié hier les pires résultats de son histoire, profitant de l'occasion pour annoncer que plusieurs usines nord-américaines cesseront de fabriquer des camions — sa vache à lait pendant un quart de siècle — et se concentreront sur des voitures plus petites.

Frappé par le changement de cap dans les goûts des consommateurs, qui depuis ce printemps fuient les véhicules gourmands, non seulement chez Ford mais aussi chez ses concurrents, le constructeur a inscrit au deuxième trimestre une perte nette de 8,7 milliards \$US, la plus grosse depuis sa fondation. (Tous les montants sont en dollars américains.)

Les mesures dévoilées par Ford surviennent un mois et demi après le même type de réorientation chez GM, qui va fermer quatre usines de camions, et certaines mesures chez Toyota, qui prévoit cesser temporairement la fabrication des camions Tundra et Sequoia. Ces gestes visent à compenser le choc de l'essence à 4 \$ le gallon aux États-Unis et du litre canadien qui se maintient depuis plusieurs semaines au-dessus de 1,30 \$.

La contre-performance spectaculaire du troisième constructeur mondial, en dépit de son plan de transformation accéléré, a fait grimacer Wall Street. L'action, qui avait déjà plongé de 30 % en trois mois, a subi une nouvelle chute de 15 %, à 5,11 \$, un impact de deux milliards sur sa valeur boursière. Le mouvement a aussi emporté General Motors, dont le titre a reculé de 11 %, à 13 \$.

Trois usines de Ford — au Michigan, au Kentucky et au Mexique — vont donc construire des voitures plutôt que des camions de série F et des véhicules utilitaires sport (VUS), comme les modèles Explorer et



Plusieurs usines de Ford cesseront de fabriquer des camions

VOIR PAGE A 10: FORD



DOCUMENTEUR@CYCLOPE

WEEK-END

Leurre est au DocuMenteur

Le festival du faux documentaire prend d'assaut l'Abitibi

À lire en page B 1

INDEX

Annonces.....	A 4	Monde.....	A 5
Avis publics..	B 6	Mots croisés.	B 5
Cinéma.....	B 3	Nature.....	B 5
Décès.....	A 4	Resto.....	B 7
Éditorial.....	A 8	Sudoku.....	B 5
Idées.....	A 9	Télévision.....	B 3
Météo.....	B 6	Week-end.....	B 1

L'Europe succombe à l'« obamania »

Quelque 200 000 personnes ont assisté au discours de Barack Obama à Berlin

Pour son seul discours de campagne à l'étranger, qu'il prononçait hier à Berlin, le candidat démocrate à la Maison-Blanche Barack Obama a reçu un accueil digne d'une rock-star. Le sénateur de l'Illinois a été particulièrement applaudi lorsqu'il a affirmé son intention d'agir contre le réchauffement climatique et de retirer les troupes américaines de l'Irak.

PHILIPPE GRANGEREAU

L'«obamania» bat son plein dans la «vieux Europe». Outre-Rhin, où celui que les Allemands appellent le «John Kennedy noir», tout comme en France, où il doit rencontrer Nicolas Sarkozy aujourd'hui à l'Élysée, avant de s'envoler pour la Grande-Bretagne. Aux États-Unis, où la politique étrangère est généralement très secondaire dans une campagne, il est exceptionnel pour un candidat à la présidence d'effectuer une tournée mondiale. Celle qu'a entamée Obama, principalement destinée à montrer aux Américains qu'il possède l'étoffe d'un président, l'a conduit au Koweït, en Irak, en Afghanistan, en Jordanie et en Israël.

Aucun commentateur ne s'est encore avancé à dire s'il y est parvenu, mais, tel un président, il est suivi par les trois présentateurs-vedettes des



TOBIAS SCHWARZ REUTERS

Barack Obama a reçu le surnom de «John Kennedy noir» en Allemagne, où il a fait déplacer des foules.

VOIR PAGE A 10: OBAMA

Contraceptifs: les ordonnances collectives se font attendre

JACINTHE TREMBLAY

Depuis janvier 2007, le Québec possède un modèle d'ordonnance collective pour les contraceptifs hormonaux. Pendant que la mesure se concrétise dans quelques régions, plusieurs secteurs du Québec, y compris à Montréal et dans sa couronne, n'ont pas encore accouché d'une seule ordonnance collective.

C'est le désir commun du Collège des médecins, de l'Ordre des pharmaciens (OPQ), de l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec et de l'Institut national de santé publique du Québec (INSP) de réduire les grossesses non désirées et le taux d'avortement des Québécoises qui a conduit ces quatre organismes à lancer la première ordonnance collective de médicaments jadis accessibles uniquement sur prescription individuelle d'un médecin. «Cette ordonnance innove aussi parce qu'elle est remise à un pharmacien à partir d'une ordonnance complétée par une infirmière. Cette dernière a de plus la latitude de choisir entre plusieurs molécules différentes de contraceptifs à la suite de sa propre évaluation», explique la D^{re} Edith Guilbert, médecin-conseil à l'INSP, l'organisme instigateur de cette mesure. Or, 18 mois après ce lancement, les ordonnances ne se sont pas répandues comme une trainée de poudre au Québec. «Selon nos informations, environ 50 % du territoire du Québec n'est actuellement couvert par aucune ordonnance», rapporte-t-elle.

VOIR PAGE A 10: ORDONNANCE

LES ACTUALITÉS

Immigrants réclamant l'asile

Des agents frontaliers fournissent des renseignements aux ambassades

DAINA LAWRENCE

Ottawa — Des agents frontaliers canadiens fournissent des informations personnelles aux ambassades sur les immigrants réclamant l'asile au pays, selon ce qu'a appris la Presse canadienne auprès de diplomates étrangers.

Le directeur des affaires consulaires et politiques à l'ambassade de la République tchèque à Ottawa

« Nous ne devrions pas fournir des renseignements personnels sur des demandeurs d'asile »

a ainsi confié avoir reçu plusieurs télécopies de l'Agence des services frontaliers du Canada lui fournissant le prénom, le nom et la date de naissance de citoyens tchèques réclamant le statut de réfugié au Canada.

Karel Hejc s'en est étonné et a écrit à l'agence. Bien que le diplomate assure que la République tchèque ne persécute pas ses citoyens, il a dit croire que de telles informations n'auraient pas dû se retrouver entre ses mains. Certains gouvernements étrangers pourraient être moins scrupuleux, selon M. Hejc.

Il semble que ce soit également le cas dans d'autres ambassades, même si aucun autre diplomate n'a voulu le confirmer.

« Je crois simplement qu'en vertu de la Convention relative au statut des réfugiés, nous ne devrions pas fournir des renseignements personnels sur des demandeurs d'asile de la République tchèque », a-t-il confié.

M. Hejc et d'autres membres de l'ambassade ont rencontré hier des responsables du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Une porte-parole du ministère a

indiqué que, lorsqu'il s'agit de contacter une ambassade à propos de ses ressortissants, chaque cas est évalué à la pièce.

Karen Shadd a ajouté que les autorités ne donneraient jamais d'information à une ambassade sur un immigrant réclamant l'asile au pays étant donné que souvent ces gens sont en situation de danger dans leur pays d'origine.

Un avocat spécialisé dans les questions d'immigration s'est également inquiété de la situation. Lorne Waldman a souligné que les ser-

vices frontaliers avaient le droit de vérifier l'identité de toute personne désirant entrer au pays. « Mais il doit y avoir des directives claires, et il n'y en a pas, à ce que je sache », a-t-il affirmé.

Tant l'Agence des services frontaliers du Canada que le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration ont soutenu que de telles directives existaient, mais ils n'ont pas voulu donner plus de détails pour des raisons de sécurité.

M. Waldman faisait partie de l'équipe d'avocats de Maher Arar, ce Canadien torturé dans une prison syrienne en vertu de fausses accusations de terrorisme. Il a dit croire que la discrétion laissée à l'Agence des services frontaliers sur les cas de demandes d'asile soulevait des craintes majeures sur le plan de la sécurité.

« Je suis au courant de cas où des enquêtes entreprises par le gouvernement canadien en Inde avaient eu comme conséquence la torture de certaines personnes », a révélé M. Waldman. S'il y a de tels risques, nous devrions trouver d'autres moyens de vérifier des informations. »

La Presse canadienne

Leurre informatique d'une Montréalaise de 13 ans

Le Belge Vincent Duval est condamné à 20 mois de prison

BRIAN MYLES

Le Belge Vincent Duval va séjourner encore quelques mois au Canada, mais en prison, avant d'être déporté vers son pays d'origine à sa libération.

Duval, 32 ans, a été condamné hier à une peine ferme de 20 mois d'emprisonnement par le juge Jean-Pierre Bonin pour avoir entraîné une jeune Montréalaise de 13 ans dans une invraisemblable histoire d'amour. Il pourrait reprendre sa liberté au sixième de sa peine, soit dans un peu plus de trois mois.

« Il va purger sa peine au Canada comme prévu et il va être déporté par la suite », a indiqué l'un des avocats du Belge, Daniel Lighter.

Après avoir échangé plus 3000 courriels sur une période de neuf mois avec sa « flamme » de 13 ans, Vincent Raphaël Duval a liquidé tous ses biens en Belgique pour venir rejoindre l'adolescente à Montréal, le 13 juin dernier.

L'informaticien de Liège était

bien conscient du risque qu'il prenait en nouant une relation amoureuse avec une mineure, car il avait consulté un avocat à ce sujet avant son départ. Aussi la jeune fille et lui avaient-ils convenu d'aller vivre ensemble dans une secte amish de l'Ontario au sein de laquelle, semble-t-il, de telles relations étaient tolérées.

La mère de la victime a alerté les policiers le jour même de la fugue après avoir pris connaissance de la lettre d'adieu de sa fille. Les policiers ont alors mis en branle « une remarquable opération » dans le but de la retrouver, souligne le juge Bonin dans sa décision. Munis de fiches signalétiques, plusieurs agents ont fait le tour des hôtels, motels, maisons de chambres et pensions pour finalement retrouver le jeune couple, dans la nuit du 13 au 14 juin, dans un établissement de la rue Saint-Hubert, au centre-ville de Montréal.

Duval est rapidement passé aux aveux lors de son interrogatoire. A

la première occasion, il a reconnu sa culpabilité à six accusations d'atouchement sexuel sur la jeune fille, d'incitation à des contacts sexuels, de leurre informatique d'une enfant (trois fois) et d'avoir privé les parents de la garde de l'adolescente.

Lors des audiences en détermination de la peine, Duval a indiqué au juge Bonin qu'il n'était pas à la recherche « de petites filles » dans Internet et qu'il avait agi de la sorte par amour. Au début de leurs échanges par Internet, l'adolescente avait en effet menti sur son âge, affirmant qu'elle avait 25 ou 26 ans. Quand elle a finalement révélé son âge véritable à Duval, il était trop tard, car il en était amoureux fou.

Le juge Bonin a tenu compte des circonstances inusitées de cette affaire. « Il faut noter qu'on ne retrouve pas dans leurs échanges par Internet le langage sexuel qui caractérise ce genre d'affaires », écrit-il dans son jugement. La cause de Duval est différente de celles « de

pédophiles qui profitent d'Internet pour entrer en contact avec des jeunes filles dans un but strictement sexuel », ajoute le juge.

M. Lighter est satisfait que le juge n'ait pas considéré Duval comme un pédophile, mais plutôt comme un homme engagé dans une relation amoureuse inappropriée et illégale. « C'est une histoire d'amour bien que ce ne soit pas approprié », a commenté M. Lighter. « C'est loin d'être une cause classique d'un pédophile qui va sur Internet pour chercher les jeunes. [...] C'est un drame, il faut vivre avec, et il va purger sa sentence. »

La procureure de la Couronne, Nathalie Fafard, n'a formulé aucun commentaire à sa sortie du tribunal. Elle réclamait une peine de cinq ans de pénitencier pour Duval. En contrepartie, la défense suggérait une peine à purger dans la collectivité ou une peine de moins de deux ans.

Le Devoir

Fraudes électorales

L'ajout de nouvelles preuves par des conservateurs a été refusé

TIM NAUMETZ

Ottawa — La poursuite judiciaire du Parti conservateur contre Elections Canada en cours depuis 15 mois pourrait prendre fin cet automne, étant donné que la demande du parti fédéral d'amener de nouvelles preuves à son dossier a été refusée.

Par contre, si les conservateurs choisissent d'amener la décision du tribunal en appel, les électeurs canadiens ne sauront peut-être pas avant la fin des prochaines élections si le parti au pouvoir est effectivement coupable de fraude en

matière de dépenses électorales au cours de la dernière campagne en 2006.

Elections Canada prétend que le parti aurait acheminé illégalement des dépenses publicitaires aux campagnes électorales de 67 circonscriptions pendant la campagne de 2006. Les conservateurs auraient ainsi pu dépasser leur limite nationale de dépenses électorales de 1,3 million et accorder des réductions à des candidats sur des dépenses qu'ils n'avaient pas encourues.

Les conservateurs, qui répliquent que les transactions étaient légales, ont lancé une poursuite en mai 2007 pour forcer Elections Canada à rembourser les dépenses publicitaires aux 67 candidats.

Le Parti conservateur s'est cependant vu refuser, cette semaine, l'ajout de nouvelles preuves dans sa poursuite en Cour fédérale.

La demande de deux agents de campagne conservateurs, qui souhaitaient déposer de nouvelles déclarations sous serment, a été rejetée par un fonctionnaire de la cour. Les déclarations visaient à répondre à l'explication offerte par Elections Canada sur son refus de rembourser les candidats.

Les deux agents de campagne ont jusqu'au 29 août pour déposer leurs arguments finaux. Le directeur général des élections aura ensuite jusqu'au 10 octobre pour répondre. L'étape suivante consistera à fixer une date d'audience.

Les conservateurs ont toutefois 10 jours pour décider s'ils portent la décision en appel devant un juge de la Cour fédérale, ce qui pourrait faire traîner la poursuite au-delà de cet automne.

L'avocat des deux agents de campagne conservateurs, Michel

Decary, ne voulait pas révéler, hier, s'il ira en appel.

Le député du Nouveau parti démocratique (NPD) Pat Martin a pour sa part estimé que l'affaire devrait être résolue avant les prochaines élections, qui pourraient être déclenchées dès cet automne.

Le chef du Parti libéral du Canada, Stéphane Dion, a indiqué cette semaine qu'il estimait que les électeurs canadiens pourraient être en faveur d'élections autonomes. Le chef du NPD, Jack Layton, s'est également montré prêt à cette éventualité.

La prétendue fraude du Parti conservateur est aussi sous enquête devant le Comité d'éthique de la Chambre des communes, qui reprendra ses audiences le mois prochain.

La Presse canadienne

LE DEVOIR.com

RÉDUIRE LA FENÊTRE
Fermer la session

Bonjour!

* Version PDF du journal (3.7 Mo)

Avez-vous profité de vos 25 articles gratuits ce mois-ci ?
Cliquez ici pour y accéder

VOTRE PROFIL CHANGEZ D'IDENTITÉ

Accédez à votre profil en tout temps

Faites vous-même vos transactions en ligne.

Abonnements, renouvellements, changements d'adresse, arrêts temporaires, etc.

Rapide, simple et efficace!

LE DEVOIR

Le publicitaire Jean Lafleur fait faillite

ROLLANDE PARENT

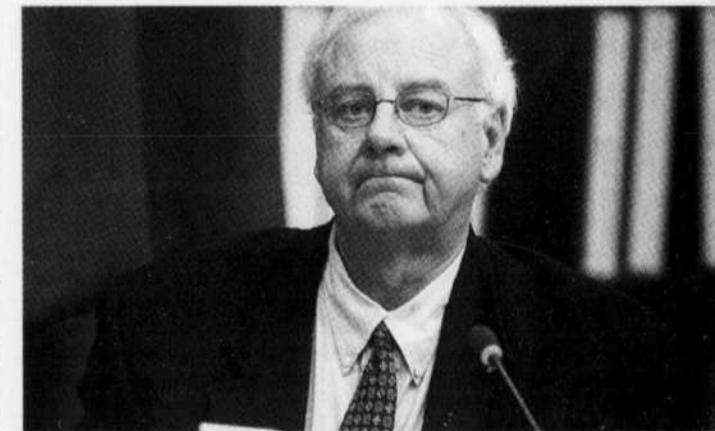
En liberté depuis peu, le publicitaire Jean Lafleur a déclaré faillite, mardi, comme son fils Eric l'a fait en mars 2007. Il avait été abondamment question des deux hommes lors des travaux de la commission Gomery sur le scandale des commandites.

En faisant faillite, Jean Lafleur laisse en plan Revenu Canada pour 181 000 \$, Revenu Québec pour 174 000 \$ et le Procureur général du Canada pour un total de 7,8 millions.

En avril 2007, il était entré au pays pour se livrer à la police. Peu de temps auparavant, un mandat d'arrêt avait été lancé contre lui. A son procès pour fraude, il avait plaidé coupable et été condamné à 42 mois de prison et à une amende de 1,5 million. En janvier 2008, il passait de la prison à une maison de transition. Il a été remis en liberté tout récemment.

Dans son bilan, Lafleur, âgé de 67 ans, déclare un passif de près de 1,7 million pour un actif de 2013 \$. On y apprend que la vente d'une propriété du mont Echo, à Sutton, lui a rapporté en février 2005 la somme de 1,5 million déposée au Lichtenstein, par l'entremise de son avocat. Il explique que cet argent a servi à acheter des investissements en Chine, au Costa Rica, au Belize ainsi que des meubles et de vivre de mars 2005 à avril 2007 en Amérique centrale en plus de s'offrir un voyage en Europe.

Dans son bilan de faillite, la raison fournie pour expliquer ses difficultés financières est sa « condamnation au criminel ».



Jean Lafleur

CHRISTINNE MUSCHI REUTERS

Sur l'amende de 1,5 million, Jean Lafleur doit toujours 1,3 million. Devant le tribunal, il avait reconnu avoir fabriqué 76 factures frauduleuses en gonflant ses émolements ou en facturant du matériel jamais réalisé. De plus, le Procureur général du Canada lui réclame 6,5 millions de dollars, réclamation qui fera l'objet d'un procès civil devant s'amorcer à l'automne 2008 et qui a trait aux sommes que lui aurait versées en trop le gouvernement fédéral dans le cadre du programme des commandites.

Le représentant du Procureur général du Canada dans ce dossier, M. Sylvain Lussier, a indiqué hier qu'il entendait faire des représentations auprès du Surintendant des faillites pour que la faillite de Jean Lafleur soit examinée de plus près.

Entre 1994 et 2000, l'ex-président de Lafleur Communication Marketing a reçu 65 millions de

programme des commandites, dont 36 millions en honoraires.

Lors des audiences de la commission Gomery, Jean Lafleur, premier témoin à Montréal, s'était signalé par son cynisme et son arrogance. A la plupart des questions posées, il répondait sur un ton monocorde qu'il ne se souvenait de rien.

Pour sa part, son fils Eric s'est entendu à l'amiable avec le gouvernement fédéral en avril 2008 en s'engageant à lui verser 150 000 \$ au cours des dix prochaines années, à raison de 15 000 \$ par année. Au départ, le fédéral cherchait à récupérer plus de deux millions qu'il lui aurait versés en trop dans le cadre du programme des commandites. Eric Lafleur était un sous-traitant de son père Jean, à qui il fournissait, à gros prix, des articles promotionnels.

La Presse canadienne

E N B R E F

Le boxeur Dave Hilton sort de prison

Le boxeur Dave Hilton Junior est sorti de prison hier pour se rapporter à une maison de transition avant la fin de sa peine d'emprisonnement. L'ancien champion du monde des poids super moyens du WBC a été condamné à sept ans de pénitencier, en mai 2001, pour agressions sexuelles sur ses deux filles. Dave Hilton, qui est âgé de 44 ans, avait obtenu sa libération conditionnelle en juin 2006, après

avoir purgé les deux tiers de sa peine, qui doit prendre fin en janvier 2009. Cependant, en août dernier, il est retourné en prison pour avoir omis de se présenter à la maison de transition pendant trois jours et avoir bu de l'alcool. Il avait fait une demande pour sortir en novembre 2007, mais la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) lui avait refusé, indiquant qu'elle ne pouvait lui faire confiance. La CNLC lui a imposé des conditions supplémentaires pour sa prochaine libération d'office, dont des tests d'urine pour déceler l'alcool et les drogues. — La Presse canadienne

ACTUALITÉS

De Kiev à Québec



CHRISTIAN RIOUX

Quel est le seul artiste qui est monté sur scène en brandissant un drapeau québécois depuis le début de ces fêtes du 400^e anniversaire de Québec?

Non, ce n'est pas Gilles Vigneault, ni Loco Locass, ni un chanteur de Mes Aïeux. C'est tout simplement Paul McCartney. Dimanche dernier, l'ancien Beatle a traversé la scène en brandissant un énorme drapeau du Québec avant de crier: «Québec, je t'aime!» Si la photo n'a pas fait la une de la presse, c'est probablement à cause de l'heure de tombée, l'événement s'étant produit en rappel à la toute fin du spectacle.

En venant chanter sur les plaines d'Abraham, Paul McCartney aura posé un geste symbolique tel qu'aucun artiste ni aucun responsable politique n'en a posé depuis le début de ces célébrations, dont chaque détail semble réglé par un traité de non-prolifération nucléaire signé à l'époque de la guerre froide. Alors que les Fêtes du 400^e anniversaire de Québec ont systématiquement fait disparaître le fleurdelisé, il fallait probablement s'appeler McCartney pour mettre la diplomatie canadienne de côté et le brandir à bout de bras, renvoyant à leurs livres d'histoire tous ceux qui prétendent, comme le premier ministre Stephen Harper, que l'arrivée de Champlain en 1608 marque la «fondation de l'État canadien».

Sir Paul n'est pas un ignare. Il faut en déduire qu'il a instinctivement compris, lui, que cet anniversaire était moins celui du Canada que celui du Québec et de l'Amérique française. D'ailleurs, chacun est en mesure de constater que le 400^e anniversaire de Québec a été plus fêté à Paris, Lyon et Bordeaux, où l'on n'a pas craint de hisser partout le drapeau québécois, qu'à Toronto, Edmonton et Winnipeg, où l'on attend encore qu'il se passe quelque chose.

Sir McCartney, qui donnera bientôt un concert en Israël, n'est pas un analphabète en politique. Il savait que la politesse élémentaire exigeait qu'il salue la population qui l'avait invité et qu'il communique à sa ferveur. C'est ce qu'il avait fait à Kiev, capitale de l'Ukraine, un mois plus tôt, où il avait donné un concert appelé «concert de l'indépendance» organisé sur la place du même nom, haut lieu de la révolution orange de 2004.

Le concert de Québec fut une réplique presque à l'identique de celui de Kiev, la pluie en moins. Dans la capitale ukrainienne, au moment du rappel, McCartney était revenu sur scène avec un drapeau ukrainien. Il n'avait pas craint de s'associer au sentiment patriotique de cette jeune république née en 1991 après des années de domination soviétique et encore menacée par son influent voisin russe.

Sur les plaines d'Abraham, McCartney a fait sensiblement la même chose. Il a même revêtu une veste aux couleurs du Québec pour chanter *Yesterday*. Il n'est certes pas question de peindre l'ancien Beatle en nationaliste québécois. Notons simplement que, entre les drapeaux canadien et québécois, Paul McCartney a très bien compris lequel exprimait le mieux le sens de la fête.

Pendant qu'on y est, allons-y d'une seconde devinette. Qui a écrit la lettre la plus élogieuse à l'égard de Paul McCartney? Je crois que c'est le peintre et sculpteur Luc Archambault, celui-là même dont le texte s'était transformé en pétition quelques jours avant la venue du chanteur et qui a été descendu en flèche sur la place publique sans même qu'on l'entende et qu'on prenne la peine de le citer.

Je sais que les blogues, où chacun s'amuse à tirer plus vite que son ombre, sont en train de faire perdre à certains l'habitude de lire des articles de plus de deux paragraphes. Mais avant d'exécuter Archambault, qu'on se donne au moins la peine de lire en entier sa longue lettre, un peu brouillonne mais très respectueuse, adressée à Paul McCartney. Rappelons au passage que McCartney et Archambault sont tous deux peintres, le premier ayant notamment exposé en Allemagne et en Grande-Bretagne.

«Les Beatles étaient, et vous-même êtes encore, des artistes d'une classe à part, écrit Archambault. Vous avez marqué et transfiguré le XX^e siècle partout en Occident, voire partout dans le monde. Chaque nation a su développer, avec vous et avec vos chansons, un attachement singulier [...] et su enrichir sa culture. Le Québec ne fait pas exception.»

Que demande cette lettre où il n'est jamais question de s'opposer à la venue de l'artiste ni de le dénoncer en tant que Britannique? Après un rappel historique, Archambault déplore que ces Fêtes du 400^e anniversaire de Québec réservent la portion congrue à la chanson québécoise en français. Il se désole notamment que les organisateurs n'aient pas jugé bon de rendre hommage à Félix Leclerc, le poète de l'île d'Orléans, vu l'imminence du 20^e anniversaire de sa mort.

Et l'artiste de conclure: «J'ai fait un rêve... J'ai rêvé que vous invitiez sur la tribune Gilles Vigneault pour qu'il nous chante en français l'une de vos chansons traduite par ce grand poète. Vous répliquiez en chantant en français l'une des siennes. Puis, [...] vous entonniez avec lui, en duo et en français, son hymne réputé intitulé Les Gens de mon pays.»

Vigneault qui chante McCartney! On a déjà vu mieux comme exemple de nationalisme frileux et de mentalité d'assiégé. Au fond, Luc Archambault demandait simplement à Paul McCartney de faire ce que Jessye Norman avait fait à Paris en 1989. Au moment du bicentenaire de la Révolution française, la grande interprète noire américaine avait entonné *La Marseillaise à cappella* sur la place de la Concorde, drapée dans le drapeau tricolore.

Paul McCartney n'a pas chanté *Les Gens de mon pays* avec Vigneault. Mais comme Jessye Norman, il s'est drapé dans le drapeau national. Au fond, l'ancien Beatle n'aurait pas été très loin de faire ce que Luc Archambault suggère. Il aura prouvé qu'on n'avait pas tort de lui demander de respecter les Québécois. Et c'est ce qu'il a fait avec une intelligence et une finesse toutes britanniques.

crioux@ledevoir.com

Ottawa passera les gros projets d'infrastructure au filtre du PPP

Le fédéral donnera quatre milliards au Québec sur sept ans

L'Ontario et le gouvernement fédéral annonçaient hier le versement par Ottawa de 6,2 milliards pour moderniser routes, ponts, viaducs, infrastructures culturelles et sportives ou autres. Une entente équivalente pour le Québec a été conclue ces derniers jours, mais les fonds seront disponibles seulement après l'annonce officielle prévue en septembre. Le programme Chantiers Canada prévoit l'analyse obligatoire de la formule PPP pour les projets de 50 millions et plus.

CLAIRANDRÉE CAUCHY

Après le gouvernement du Québec, c'est maintenant au tour d'Ottawa d'exiger que les projets majeurs d'infrastructure fassent l'objet d'une analyse sur la pertinence d'opter pour la formule du partenariat public-privé.

Le nouveau programme Chantiers Canada, auquel le gouvernement fédéral consacre 33 milliards sur sept ans dont 23 milliards transitent par les provinces, prévoit qu'on devra obligatoirement envisager la réalisation en PPP des projets d'infrastructure d'une valeur de 50 millions et plus.

On apprenait cette semaine dans *La Gazette officielle du Québec* qu'une entente a été conclue assurant le versement par le fédéral de quelque quatre milliards sur sept ans pour le financement de projets d'infrastructure au Québec. Cette somme s'ajoute au plan de 30 milliards en cinq ans annoncé par le gouvernement Charest l'automne dernier.

Personne à Québec ou à Ottawa n'était cependant en mesure hier d'élaborer sur les modalités de l'entente: cela attendra septembre. Au cabinet du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, Lawrence Cannon, on confirme cependant que les projets québécois seront soumis au «filtre» des PPP lorsqu'ils dépasseront les 50 millions.

Au Québec, les projets de 40 millions et plus doivent déjà passer par l'Agence des partenariats public-privé, mais les municipalités n'y sont pas assujetties pour l'instant. Au cabinet du ministre Cannon, on assure que le travail du nouveau Bureau des PPP fédéral ne fera pas double emploi avec celui de l'agence québécoise. «Le Canada reconnaît que le Québec, de même que l'Ontario et la Colombie-Britannique, ont des bureaux des PPP bien établis. Dans la mise en œuvre du plan Chantiers Canada, nous travaillerons avec les bureaux provinciaux des PPP,

là où ils existent», indique la directrice des communications du ministre Cannon, Catherine Loubier. Un fonds spécifique de 1,3 milliard est par ailleurs disponible pour soutenir les PPP, en plus des sommes distribuées aux provinces, ajoutée-elle.

Des bémols

Le maire de Laval et porte-parole de l'Union des municipalités du Québec pour le dossier des infrastructures, Gilles Vaillancourt, saluait hier la conclusion d'une entente, déplorant toutefois sa signature tardive et l'absence d'information sur les critères d'application.

Le critique péquiste en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes, Alexandre Cloutier, a lui aussi déploré les délais, alors que neuf provinces et territoires ont déjà commencé à dépenser ces sommes.

«Pendant que des dossiers traînent parce que les coffres sont vides à Québec, les retards font monter en flèche le coût des projets. Ça fait maintenant un an que les Québécois attendent cet argent. Jean Charest préfère repousser l'annonce de deux mois pour faire un gros spectacle devant les caméras, plutôt que d'investir dès maintenant dans l'économie québécoise», fait valoir M. Cloutier.

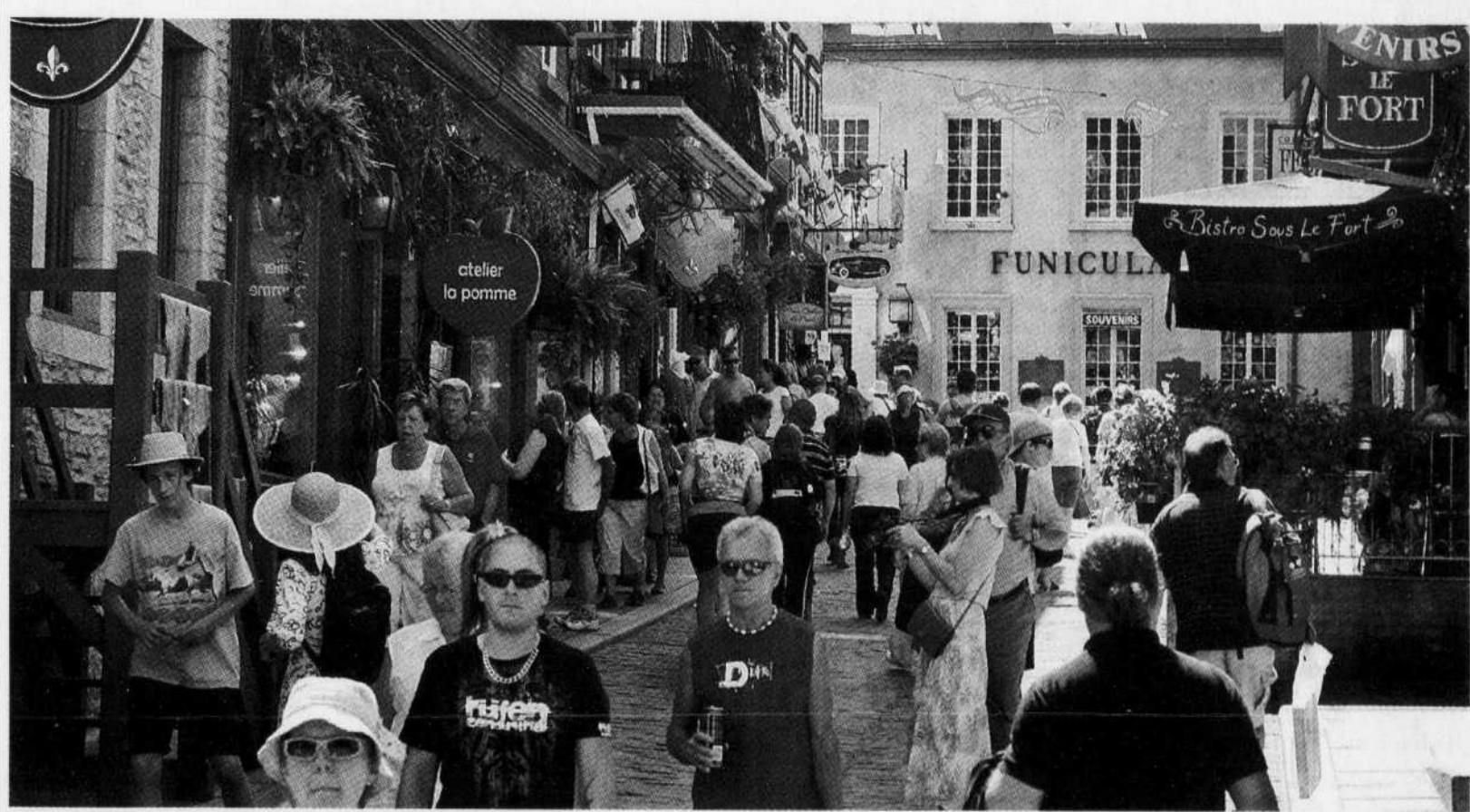
La planification des travaux d'infrastructure dans les municipalités s'en trouve retardée. «Seuls les projets

amorcés après le début du programme peuvent être financés. Des municipalités vont être pénalisées», souligne M. Vaillancourt, qui espère que la cagnotte transférée aux villes s'élèvera au moins à 2,2 milliards.

Le maire se disait par ailleurs étonné d'apprendre que les projets devront être soumis au test des PPP, alors que les représentants municipaux avaient ces dernières années convaincu Québec d'exclure les municipalités de l'obligation de passer par l'Agence des PPP. «Les municipalités connaissent ce qu'elles ont à faire», tranche M. Vaillancourt, notant toutefois que peu de projets pilotés au niveau municipal entrent dans la catégorie des 50 millions et plus.

Le professeur Pierre J. Hamel de l'INRS Urbanisation, culture et société, qui a étudié plusieurs exemples de projets réalisés en PPP, estime que l'obligation de considérer les partenariats avec le privé retardera les projets. «Je parie qu'à chaque fois qu'on va regarder ce que cela serait en PPP, avec la méthode d'analyse privilégiée, le PPP semblera plus avantageux», observe M. Hamel, faisant remarquer que le PPP semble généralement moins coûteux à court terme, mais qu'il s'avère plus onéreux lorsqu'on considère les montants payés sur une longue période.

Le Devoir



MATHEU BELANGER REUTERS

Seulement 8 des 150 hôtels de la capitale sont exposés à des menaces de grève, mais il s'agit d'établissements importants. Dès lors, un conflit pourrait affecter jusqu'à 2000 des 13 000 chambres disponibles.

Six hôtels de Québec votent un mandat de grève

Une entente à l'Hôtel Pur pourrait être proposée comme modèle national

ISABELLE PORTER

Québec — Les syndicats de six hôtels ont voté massivement en faveur des mandats de grève (90 %), hier, mais ils pourraient bien ne pas avoir à les mettre à exécution.

En effet, les négociations progressent à Québec, comme en témoigne la conclusion d'une entente «modèle» à l'Hôtel Pur. «Il y a encore beaucoup de temps pour trouver un règlement. Il reste une semaine complète», a déclaré hier matin le porte-parole des syndicats membres de la CSN, Jean Lortie. «Messieurs et mesdames les hôteliers, particulièrement dans la région de Québec, allez à la table de négociation.»

Les employés de l'Hôtel Pur doivent se prononcer sur le nouvel accord lors d'un vote la semaine prochaine.

Les syndicats comptent sur le fait que d'autres ententes seront conclues avant l'échéance des conventions collectives le 1^{er} août, mais ils maintiennent la pression en brandissant la menace de grèves intempestives.

En fin de journée hier, un peu plus de 500 travailleurs des six hôtels restants, soit environ la moitié de ceux-ci, ont voté à 90 % en faveur des mandats de grève. Les syndicats de deux établissements, le Classique et l'Hôtel Val-des-Neiges, ont même voté à 100 % en ce sens, alors que seulement 79 % de ceux du Hilton ont soutenu le moyen de pression.

Hier, on a annoncé que l'Hôtel Pur avait offert des

concessions importantes et qu'une entente de principe avait été conclue mardi soir. Cet accord plaît tellement à la CSN que la centrale veut l'imposer comme modèle «national» et le reproduire dans ses 41 syndicats hôteliers.

«À Montréal, nous allons intensifier dans les prochains jours les moyens de pression pour que le règlement de l'Hôtel Pur soit exporté», a indiqué M. Lortie, qui compte aussi sur la conclusion aujourd'hui d'un premier règlement en Estrie à l'Auberge Estrie. «Cette entente devient la base de règlement pour tous les syndicats.»

L'entente de l'Hôtel Pur répond à presque toutes les demandes du syndicat. Elle prévoit une réduction de la charge de travail des femmes de ménage, à qui on confie maintenant un maximum de 13 chambres au lieu de 14. S'ajoutent un contrat de travail de trois ans, des hausses salariales de 3 % par an, le partage des coûts d'assurance, l'indexation des primes de départ, des ajustements au régime de retraite ainsi que des mesures pour limiter le recours aux agences de personnel et pour favoriser la conciliation travail-famille.

À ce titre, la direction a accepté de créer des mécanismes permettant aux salariés de retrancher jusqu'à deux jours de travail à leur horaire hebdomadaire afin de s'occuper de leurs enfants ou de parents malades. Une avancée qualifiée par le syndicat de «percée» dans le secteur privé au Québec.

Ces bonnes nouvelles n'ont toutefois pas empêché les syndicats de voter massivement en faveur de mandats de grève de 72 heures à partir du 1^{er} août. Au contraire, la conclusion de cette entente est perçue comme la preuve éloquent de l'efficacité de ce moyen de pression.

Or, concède M. Lortie, les directions d'hôtel ne sont pas toutes aussi bien disposées à faire des concessions que celle du Pur. Ainsi, deux des principaux hôtels de la capitale — le Hilton et le Concorde — s'enlisent dans des négociations ardues. «On a senti un climat de ralentissement, voire de braquage à certaines tables, ce qu'on n'a pas vu ici à l'Hôtel Pur.» Dans le cas du Concorde, qui s'est syndiqué plus récemment que les autres, le syndicat soutient que la direction a même demandé de nombreux reculs par rapport à la convention en vigueur.

Seulement 8 des 150 hôtels de la capitale sont exposés à des menaces de grève, mais il s'agit d'établissements importants. Dès lors, un conflit pourrait affecter jusqu'à 2000 des 13 000 chambres disponibles. Par ailleurs, la CSN souligne que le secteur de l'hôtellerie est beaucoup moins syndiqué dans la région de Québec qu'à Montréal. Une tendance que la centrale espère bien renverser en créant de nouvelles unités syndicales.

Le Devoir

LOTTO QUÉBEC

Résultats des tirages du 2008-07-23

649	07 09 25	01	compt.	499	02 03 12	27	compt.
	35 40 48				29 31 39		
GAGNANTS				GAGNANTS			
6/6	0	9 093 325,00 \$		6/6	0	2 000 000,00 \$	
5/6+c	3	111 877,40 \$		5/6+c	0	75 000,00 \$	
5/6	112	2 475,50 \$		5/6	16	750,00 \$	
4/6	7 669	68,50 \$		4/6	853	75,00 \$	
3/6	145 258	10,00 \$		3/6	14 615	10,00 \$	
2/6+c	112 928	5,00 \$		2/6+c	11 075	5,00 \$	
Ventes totales : 16 711 282 \$				Ventes totales : 741 196,00 \$			
Prochain gros lot (approx.) : 16 000 000 \$				Extra 9513657			
DITES OUI À L'EXTRA!				En cas de départ en cette fête et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.			
GROS LOT DE 500 000 \$.							

Sophie DOWNS M.Ps.

Psychologue clinicienne T 514 861-0630

Adolescents - Adultes - Couples
20 ans d'expérience

Vieux-Montréal

LES ACTUALITÉS

ALGUES BLEUES

Le Bloc veut qu'Ottawa interdise les détergents contenant du phosphate

ALEXANDRE SHIELDS

Elles ont beau avoir quelque peu disparu des écrans radar cet été, les algues bleues qui ont défrayé la manchette l'an dernier n'en sont pas moins présentes dans les cours d'eau de la province.

Le député de Rosemont-Petite-Patrie a d'ailleurs rappelé hier que le Bloc avait déposé un projet de loi en ce sens à l'automne 2007. Les conservateurs ont toutefois promis que ces produits seraient retirés des tablettes en 2010, un délai injustifiable selon M. Bigras.

«Les produits de remplacement existent d'ores et déjà et certaines chaînes de magasins ont déjà manifesté leur intention de ne vendre que des produits sans phosphate, a-t-il souligné. Pourquoi attendre? Plusieurs multinationales fabriquent de tels produits. Fort probablement, le

gouvernement a choisi de se mettre à la remorque des firmes multinationales plutôt que d'écouter les citoyens.»

Il a en outre rappelé qu'entre 2005 et 2007, le nombre de lacs québécois touchés par le problème des algues bleues est passé de 50 à 200. «Dans ce contexte, c'est un euphémisme que de dire qu'il y a urgence d'agir. Plus les conservateurs se traînent les pieds, plus nos lacs en souffriront. C'est frustrant et carrément irresponsable de les voir aborder les questions environnementales et, par extension, sanitaires avec autant de désinvolture», a soutenu Bernard Bigras.

Culture du secret

Le député bloquiste n'a pas non plus été tendre envers le gouvernement de Jean Charest, qu'il a accusé d'entretenir une «culture du secret» en ce qui a trait à l'état de la situation touchant les cyanobactéries au Québec. «Le gouvernement possède cette information. C'est son devoir de la transmettre à la population», a-t-il laissé tomber.

«La problématique ne doit pas être prise seulement sur le plan communicationnel, a poursuivi M. Bigras. Quand le gouvernement nous annonce qu'il y a seulement trois cours d'eau affectés au Québec, c'est nier l'aspect que ce n'est pas uniquement une question de santé publique, mais aussi d'éducation. Les citoyens ont en droit de savoir quelle est la santé [sic] de leurs lacs. À ce

que je sache, les lacs sont du domaine public.»

Il faut dire que seuls deux plans d'eau font actuellement l'objet d'une interdiction en vertu de critères de santé publique. L'an dernier, la liste divulguée par le gouvernement — comprenant les lacs touchés par les cyanobactéries et ceux faisant l'objet d'une interdiction — a-t-on résumé. Un plan d'intervention mis de l'avant par les libéraux prévoit d'ailleurs la réalisation de 35 actions articulées autour de trois enjeux principaux, soit «l'amélioration des connaissances pour mieux agir», «la prévention contre les apports de phosphate aux plans d'eau» et «la sensibilisation, la prévention et la protection de la santé publique».

Daniel Green, de la Société pour vaincre la pollution, partage aussi à lui l'opinion de Bernard Bigras. «Cette année, le ministère de l'Environnement a sciement décidé de ne pas informer les gens sur les cyanobactéries. C'est une décision politique. Le gouvernement s'est dit "mieux vaut que la population ne soit pas informée", croit-il.

Le Devoir

EN BREF

5,5 millions pour étudier la sécurité des aînés au volant

Ottawa versera 5,5 millions pour réaliser une vaste étude pancanadienne sur la sécurité des aînés au volant. Le but? Mieux connaître les habitudes des conducteurs âgés, les facteurs de vieillissement et les conditions médicales qui ont une incidence sur leur sécurité au volant. Ainsi, 1000 conducteurs âgés de plus de 70 ans issus de différentes villes, dont Montréal, Ottawa, Toronto et Victoria, seront suivis pendant cinq par des chercheurs. L'étude évaluera leur dossier de conducteur, à la recherche d'accidents avec responsabilité, en plus de contribuer à définir les facteurs de risque des conducteurs âgés, comme l'influence de l'ostéo-arthrite ou la démence, sur la capacité de conduire. Cette subvention du fédéral a été versée à l'Institut de recherche Elisabeth-Bruyère dans le cadre du programme CanDRIVE, dont le but est d'aider les aînés à conserver leur permis de conduire de façon sécuritaire et aussi longtemps que leur état de santé le permet. — Le Devoir

Blocus de Greenpeace en Alberta

Des militants de Greenpeace ont interrompu hier les activités d'une usine de traitement des sables bitumineux de Syncrude à la mine d'Aurora en bloquant un tuyau de renvoi des eaux usées. Long de deux kilomètres, ce tuyau rejette dans d'immenses bassins des résidus bitumineux et des eaux tellement toxiques qu'elles ont causé la mort de 500 oiseaux plus tôt cette année. Vers 13h, une douzaine de militants de Greenpeace ont ainsi réussi à se frayer un chemin jusqu'à l'embouchure du renvoi, qu'ils ont bloqué et cadenassé. Pendant ce temps, d'autres militants se sont dirigés vers un autre renvoi et ils y ont installé une banderole avec un crâne humain dont la bouche encerclait la sortie. De sorte qu'on voyait une «tête de mort» qui crache des eaux toxiques. Un dernier groupe de militants a déployé une immense banderole le long des bassins. L'exploitation des sables bitumineux exige plus d'eau douce que tout autre secteur d'activité en Alberta, selon Greenpeace. Les sites actuels sont autorisés à prélever annuellement plus de 450 millions de mètres cubes d'eau de la rivière Athabasca, soit plus du double de la consommation annuelle d'une ville comme Calgary. Greenpeace demande qu'en premier lieu on suspende toute nouvelle autorisation de projets d'exploitation et que l'on interdise l'agrandissement ou la construction de nouveaux bassins. Il faudrait aussi que tous les bassins actuels soient immédiatement décontaminés et renaturalisés, mais aussi que des pénalités plus sévères soient imposées aux entreprises pétrolières qui ne respectent pas les lois environnementales. — Le Devoir

Le bilan routier s'alourdit

Le bilan des décès sur les routes depuis le début des vacances de la construction s'est alourdi hier matin. La Sécurité du Québec compte maintenant 15 décès uniquement sur son territoire, depuis vendredi dernier. Un résident de Shawinigan-Sud, en Mauricie, est décédé hier matin, quelques heures après avoir eu une collision frontale avec un camion poids lourd. L'accident est survenu, vers 8h45, sur la route 155, à la hauteur du kilomètre 3. La victime, un homme âgé de 67 ans, était au volant d'une camionnette et circulait en direction nord lorsque, pour une raison encore indéterminée, il a empiété sur la voie en sens inverse. Le conducteur du poids lourd, immatriculé aux États-Unis, n'a pu l'éviter. Le décès du sexagénaire a été constaté au Centre hospitalier de Shawinigan. Quant au camionneur, un homme âgé de 53 ans de l'État du New Jersey, il s'en tire avec des blessures mineures. La route 155 était toujours fermée à la circulation vers 11h hier, à des fins d'enquête. Des routes étaient possibles par la route 159 au nord et par la route 153 au sud. L'an dernier, 18 personnes avaient perdu la vie sur les routes desservies par la SQ durant les vacances de la construction. — La Presse canadienne

Aux lacs, citoyens!

Une trousse permettra de vérifier soi-même la qualité bactériologique des cours d'eau

ALEXANDRE SHIELDS

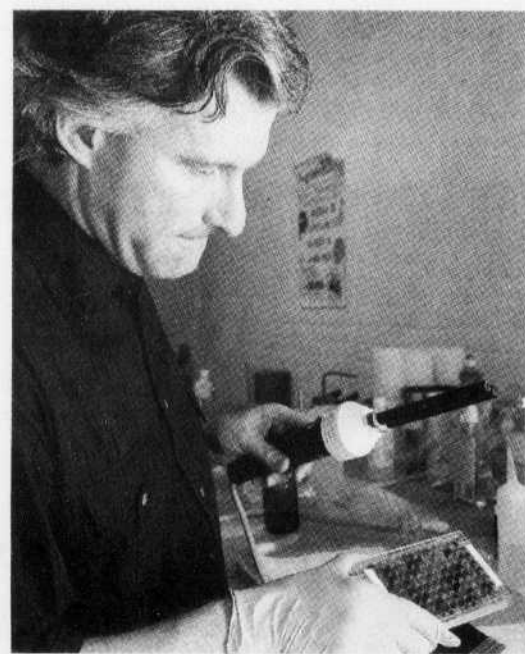
Jugeant que le gouvernement québécois n'en fait vraiment pas assez pour connaître l'état de santé réel des cours d'eau de la province, les instigateurs du programme Réseau d'inspection et de vérification de l'eau (RIVE) entendent poursuivre leur action cette année en formant plus de citoyens aptes à effectuer eux-mêmes le suivi.

Mené de concert par la Société pour vaincre la pollution (SVP), la Coalition Eau Secours et le Sierra Club Canada, le programme RIVE permet à ceux qui le souhaitent de suivre une clinique de formation pour apprendre à vérifier la qualité bactériologique des cours d'eau et découvrir les sources de pollution.

L'idée est donc d'instaurer un véritable système de «surveillance communautaire» des lacs et autres cours d'eau, selon ce qu'explique Daniel Green, de la SVP. «L'objectif est de trouver l'acte de pollution pour le faire cesser, parce que c'est non seulement un désastre environnemental, mais aussi un geste illégal», résume Anne-Marie Saint-Cerny, de la Fondation Rivières.

Les citoyens apprennent notamment à déterminer la présence de coliformes et de E. coli. On espère aussi, dès l'année prochaine, être en mesure d'étendre le plan de suivi aux toxines d'algues bleues. Cette éventualité leur apparaît d'autant plus nécessaire que, depuis cette année, Québec rend seulement publics les noms des cours d'eau qui font l'objet d'un interdit en vertu de critères de santé publique.

Mme Saint-Cerny aimerait en outre ajouter plus tard la détection de l'atrazine, un herbicide utilisé ici dans les champs de maïs mais interdit en Europe, où il est accusé de causer la stérilité chez les jeunes hommes. D'ailleurs, le produit aurait déjà cet effet sur les grenouilles de la rivière Yamaska, selon elle.



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Selon Daniel Green, de la Société pour vaincre la pollution, l'idée derrière la trousse est d'instaurer un véritable système de «surveillance communautaire» des lacs et autres cours d'eau.

Les manipulations requises de la part des participants au programme RIVE sont relativement simples. Tout se fait avec le Coliplat, une trousse de détection de bactéries coliformes basée sur une technologie

d'analyse microbiologique. Il suffit ainsi de remplir d'eau un petit coffret de plastique, de le déposer dans un incubateur fabriqué à la maison et les résultats se manifestent par un changement de couleur des échantillons en 24 heures ou moins.

«Ces trousses ne remplacent pas les analyses de laboratoires, mais elles sont très fiables comme alerte à la pollution», précise Anne-Marie Saint-Cerny. Les instigateurs du projet entendent également dresser une carte interactive, accessible en tout temps par Internet, pour indiquer les résultats des tests menés. Le gouvernement du Québec ne reconnaît toutefois pas la valeur des résultats obtenus avec ce genre de test.

«On le fait parce qu'on n'a pas le choix, mais il faut que ce soit temporaire et transitoire. Il faut forcer les autorités à faire ce travail là», ajoute-t-elle. L'État du Michigan, aux États-Unis, s'est doté d'un programme similaire mettant à contribution les citoyens, mais financé par les deniers publics. Le coût des tests est justement un des principaux problèmes rencontrés par les gens du programme RIVE.

Mme Saint-Cerny ne doute pas de l'impact positif que peuvent avoir de telles brigades. «Quand les citoyens sont formés pour faire de la surveillance, on attire l'attention des médias, ce qui est à peu près la seule façon de faire cesser une pollution. Aussi, un pollueur qui se sait surveillé par les citoyens va avoir beaucoup plus tendance à faire attention.»

L'effet est aussi des plus tangibles pour les personnes qui y prennent part, estime M. Green. «Lorsque les gens échantillonnent eux-mêmes leurs cours d'eau, on se retrouve avec une population qui va être plus motivée à agir, à intervenir. On crée un véritable sentiment d'appartenance.»

Le Devoir

Téléphone: 514-985-3322 Télécopieur: 514-985-3340

LES PETITES ANNONCES

Courriel: petitesannonces@ledevoir.com

AVIS DE DÉCÈS

I.O.N.D.E.X REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES 100+199 IMMOBILIER RESIDENTIEL 100+150 Achat-vente-échange 160+199 Location IMMOBILIER COMMERCIAL 200+250 Achat-vente-échange 251+299 Location MARCHANDISES OFFRES D'EMPLOI PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES 400+499 500+599 600+699 VEHICULES

AVIS À TOUTS NOS ANNONCEURS Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. LE DEVOIR ne sera pas responsable des erreurs répétées. Merci de votre attention.

170 HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER À PARIS - Mgrais 400 euros/sem Provenç - Ioulon 400 euros-xyzapi@yahoo.fr

PARIS BATIGNOLLES 4 1/2 Beau 70m² meublé, 6 mois à 1 an. srinquier@hotmail.com

PARIS - MONTPARNASSE 80 Euro/mois. Grand 4 1/2, 64 m² 3-4 pers. Tl confort. 514 287-1313

PROVENCE - Bandoi - Vue mer, 5 min. plage, condo 2 c.c., Gr. balcon, Prou, centre-ville A partir sept. 514 758-0220

175 MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER BAS DU FLEUVE - Grand-Métis Ancestrale, 3 c.c., 950\$, sem. Accès à la mer.

176 CHALETS À LOUER KAMOURASKA Chalet neuf pr séjour de vacances. Libre mi août-3 c.c. Vue fleuve et superbe coucher de soleil. 514 563-2281

301 ŒUVRES D'ART COLLECTION D'ŒUVRES D'ART Une centaine d'œuvres d'artistes tels que : COSGROVE RIOPELLE Prix révisés. 450 742-7888 info@png-inc.com

307 LIVRES ET DISQUES "Librairie Bonheur d'Occasion" achetée à domicile livres de qualité en tout genre. (514) 914-2142 4487 de la Roche/Mt-Royal

460 EMPLOIS DEMANDÉS CHAUFFEUR DISPONIBLE Avec ou sans limousine. Laurent 514 979-8732

Un don d'espoir pour la vie www.ArmeduSaut.ca 1-877-488-4222

542 MASSOTHÉRAPIE SERVICE PERSONNEL MAINS MAGIQUES. Meilleur massage. 504 321-0084

Don in memoriam Un don de réconfort et d'espoir 514 527-2194 1 877 526-4443 www.lememorial.com

103 CONDOMINIUMS ET COPROPRIÉTÉS AU CŒUR DU PLATEAU Chaleurs condo insonorisé, rez-de-chaussée, 4 1/2, très éclairé, refait à neuf, bois, briques et + grande terrasse, oasis de verdure. Belle rue Fabre, côté ouest. Près de tout. À voir!

450 653-8591 www.marcbois.com

132 CHALETS KAMOURASKA Maison neuve impeccable Vue sur fleuve, coucher soleil. 3 c.c., 3 sb. Bois franc. Belle cuis. Garage. Terrain 33 000 p.c. Urgent! 514 563-2281

135 TERRAINS KAMOURASKA Terrains avec vue sur fleuve. 33 000 p.c. Venez faire votre offre. Urgent! 418 563-2281

PLUSIEURS TERRAINS Villégiatures et foresters. 6 800 acres au total. Par bloc de 100 acres et +. 819 427-6247

SANT-MICHEL-DES-SAINTS 300 000 p.c. droit de construire, en montagne, poss. de diviser par quatre. 70 000 \$ négociable. 450 826-3075

Terrains bord lac à Lanaudière. 1130 Montréal, www.dominicducoucou.com. 514 941-8000

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER MOREAU & SHERBROOKE R.de c. 1500 p.c., aspect est, rénové avec goût, calme, bois franc, alarme, stat. Jardin 2 min. métro. 1.275\$. 514 848-9770 / 206-9770

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER AHUNTSIC - 4 1/2 R. de ch. avec jardin, près métro, bois franc, insonorisé, entrées. 820 \$. Libre. 514 738-4368

AHUNTSIC beau 5 1/2 rénové, 2e, plancher bois franc, les entrées, lav. vaiss. a/c inc. 2 balcons, près piste cyclable, tennis. 1200\$/mois, 1er octobre. 514 337-4418

AHUNTSIC Grand 5 1/2 ht duplex, 3 c.c. ferm. Secteur recherché. Pla. bois, lave-vaiss., fournil, foyer, fenêtré de chaque pièce, balcon, terrasse. Près prom. Fleury et postes cycl. Septembre. 1150\$/chauff. 514 389-7044 514 222-0198

DISCRIMINATION INTERDITE La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de et à ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

JARDIN BOTANIQUE Apprt. de qualité. Haut duplex Rénové, 5 1/2, 3 c.c., fermées. 5 électros, stores, terrasse. Vue sur jardin. 1250\$/chauffé 514 255-0426 Mme Nadeau

MARCHE MAISONNEUVE 4 1/2 1 poe dib. Ent. lav. sec. Réno. Pers. seule ou couple. Réno. Libre. 635\$/m 514 899-9361

200 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER OUTREMONT R.UE DUROCHER entre Lajoie et Van Home Grand 6 1/2, 1400 p.c., 2ème de triplex, 2 c.c. Pas d'animaux. Août. 1 300\$. 514 278-8639

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER N.D.G., rue Sherbrooke 5 1/2 et 6 1/2, boiserie, pl. vernis, balcon, terrasse. Chauffé et eau chaude. Libre. 514 486-0664

OUTREMONT - Spacieux condo Ensoleillé, 1 ch. fermée, balcon, terrasse, électros, chauffé, éclairé. Libre. 1750\$. 450-672-4180

PARC MOLSON, 1^{re} AVENUE Près du omnia Beauharnois, r.d.c., 3 c.c., 1850 p.c., rénové. 2 s.bans. Cachet, boiserie, bois franc. Idéal pour bureau à la maison. 1 600\$. Références. 514 991-5160.

167 MEUBLÉS TÊTEAUVILLE - 4 1/2 Réno supérieure, 4 électros, a.c. Meublé: 1000\$ Non-meublé: 850\$ Tout inclus. Libre. 514 945-1030

ROSEMONT 7 1/2 2e 3 c.c. + 1 bur. Tout rénové, boiserie. Meublé. Lits et électros neufs. Ref. Libre. 1200\$/m n-chauff. 1400\$/chauffé gaz. 450 226-2595

SNOWDON - près UdeM hôpital, métro, 6 1/2, ht duplex. Calme. Minis séch-lav. Libre. 875\$/chauffé. 514 484-6939

U.D.M. Superbe 7 1/2 ensoleillé. Chauffé. Calme, 1er sept. 1600\$/m eau chaude, R.v.s. 514 736-4992

164 CONDOMINIUMS À LOUER OUTREMONT R.UE DUROCHER entre Lajoie et Van Home Grand 6 1/2, 1400 p.c., 2ème de triplex, 2 c.c. Pas d'animaux. Août. 1 300\$. 514 278-8639

165 PROPRIÉTÉS À LOUER ST-ALEXIS DES MONTS BORD DE L'EAU Site enchanteur, 4 saisons. 1100 p.c. 2 salles d'eau avec douche. 2 c.c. 1^{er} lot de 58 000 p.c. payé-sagé et boisé. 2nd lot contigu plat et boisé 116 000 p.c. Les lots longent la rivière du Loup sur 800 pieds. 250 000\$ 819 265-3311

167 MEUBLÉS TÊTEAUVILLE - 4 1/2 Réno supérieure, 4 électros, a.c. Meublé: 1000\$ Non-meublé: 850\$ Tout inclus. Libre. 514 945-1030

ROSEMONT 7 1/2 2e 3 c.c. + 1 bur. Tout rénové, boiserie. Meublé. Lits et électros neufs. Ref. Libre. 1200\$/m n-chauff. 1400\$/chauffé gaz. 450 226-2595

SNOWDON - près UdeM hôpital, métro, 6 1/2, ht duplex. Calme. Minis séch-lav. Libre. 875\$/chauffé. 514 484-6939

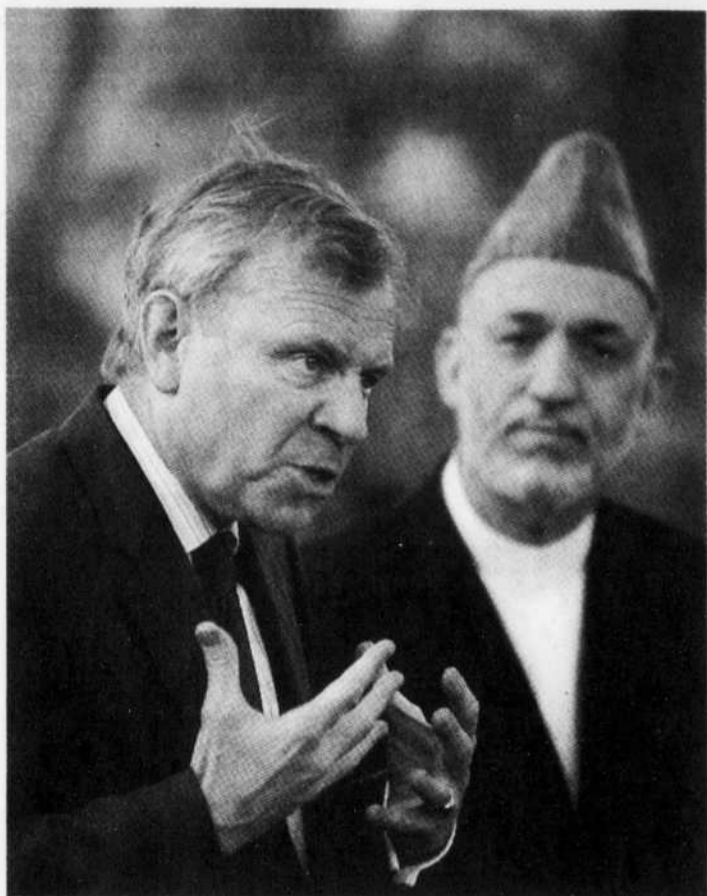
U.D.M. Superbe 7 1/2 ensoleillé. Chauffé. Calme, 1er sept. 1600\$/m eau chaude, R.v.s. 514 736-4992

164 CONDOMINIUMS À LOUER OUTREMONT R.UE DUROCHER entre Lajoie et Van Home Grand 6 1/2, 1400 p.c., 2ème de triplex, 2 c.c. Pas d'animaux. Août. 1 300\$. 514 278-8639

In Memoriam Pour rendre hommage à un grand homme, Qui, dans ses sentiers, a enchanté mille visages. Si les titans touchent aux étoiles, Les passeurs de feu façonnent l'absolu. Pour célébrer, La vie et ses passages inconnus. Avec un immense respect de ce qui nous a été Transmis, merci du plus profond de nos cœurs. Élise Dubé, Isabelle St-Louis et les élèves des quarante dernières années

AVIS DE DÉCÈS Bussières, Paul 1942-2008 Le 19 juillet 2008 à l'Hôtel-Dieu de Québec, est décédé Paul Bussières, fils de feu Antonio Bussières et de feu Ella Bédard. Après des études à l'École des Beaux-Arts de Québec, il a été décorateur et comédien au théâtre de l'Estoc et il a mis sur pied la section scénographie au C.A.D.Q. Il a été scénographe au théâtre du Trident, au théâtre du Nouveau Monde, à la compagnie Jean-Duceppe et au Centre National des Arts, ainsi que designer au Centre muséographique de l'Université de Laval. Il a été le maître à penser de nombreux scénographes. Il laisse dans le deuil son fils Jean-François (sa mère feu Michèle Létourneau), son conjoint Denis Denoncourt, ses sœurs, frères, belles-sœurs et beaux-frères: Jacqueline (René Samson), Denise (Guy Allard) Sœur Pauline, r.j.m., Lise (Louise Gauvin), feu R.P. Marc-André, s.j., Claude (Ise St-Jean), Michel (Denise Couture), sa belle-sœur Marie Létourneau (Gratien Boily), ses oncles et tantes Bédard et Bussières, de nombreux neveux et nièces, cousins et cousines, ses collègues et ses élèves du C.A.D.Q., les artistes du milieu théâtral de Québec et de Montréal et ses amis intimes. La famille recevra les condoléances à la Galerie d'art du Grand Théâtre de Québec, 269, boulevard René-Lévesque Est, de 13 h 30 à 14 h 45 et un hommage sera rendu de 14 h 45 à 15 h 15 le samedi 26 juillet. Ensuite, les membres de la famille sont invités à une brève cérémonie d'inhumation au cimetière St-Charles à 15 h 45, 1460, boul. Hamel, Québec. Remerciements aux équipes des docteurs Michel Vallières et Louis Roy ainsi qu'au personnel soignant de l'Hôtel-Dieu de Québec. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation du CHUQ (Hôtel-Dieu de Québec), 10, rue de L'Espérance, Québec, G1L 3L5, ou à la Société canadienne du cancer, 1040, Ave Belvédère, bureau 214, Québec, G1S 3G3. La direction des funérailles a été confiée à la: Coopérative Funéraire de la Falaise 525, rue Prince Édouard Québec, G1K 2M8 Tél : (418) 525-4637 Téléc : (418) 529-5803 Courriel : falaise@oricom.ca

LE MONDE



Jaap de Hoop (à gauche) et Hamid Karzai hier à Kaboul.

Selon un ex-diplomate américain

Le président afghan accusé de couvrir le trafic de drogue

Washington — Le président afghan, Hamid Karzai, entame la lutte contre le trafic de stupéfiants et protège les barons de la drogue, affirme un ancien diplomate américain dans une tribune à paraître dimanche dans le *New York Times Magazine*.

«S'il est vrai que les ennemis talibans de Karzai financent [leur insurrection] grâce au commerce de drogue, beaucoup de ses partisans le font aussi», écrit Thomas Schweich, chargé jusqu'au mois dernier auprès de l'ambassade des États-Unis à Kaboul de la lutte contre le trafic de drogue.

«La narco-corruption a atteint le sommet du gouvernement afghan», ajoute-t-il, soulignant que les trafiquants achètent les faveurs de centaines de chefs de police, magistrats et autres responsables.

Selon Thomas Schweich, le président Karzai profiterait de la situation pour accuser les Occidentaux de tous les maux et être réélu en 2009. Il a répondu hier que l'explosion du trafic de drogue, considéré comme une menace pour la pérennité de l'État, n'était pas imputable à l'Afghanistan.

«Comme je l'ai dit il y a deux ans, l'Afghanistan n'est pas en cause [...]. Désespérée, en guerre, la nation afghane [...] a été forcée de recourir à cela», a dit le président afghan lors d'une conférence de presse aux côtés du secrétaire général de l'OTAN, Jaap de Hoop Scheffer. «Sans doute, certains Afghans sont

des trafiquants de drogue, mais la majorité d'entre [les trafiquants] font partie de la mafia internationale qui ne vit pas en Afghanistan», a-t-il dit.

Hamid Karzai a souligné que les autorités avaient emprisonné des centaines de criminels et demandé une solution sérieuse pour combattre cette menace.

Thomas Schweich, qui a démissionné du service des stupéfiants du département d'État le mois dernier, juge néanmoins que le gouvernement afghan n'est pas le seul fautif dans l'expansion du trafic. Il reproche au Pentagone son refus d'envoyer des renforts et l'idée que l'éradication du trafic doit attendre la fin de la guerre, alors que c'est l'argent de la drogue, assure-t-il, qui entretient l'insurrection.

Il condamne enfin les réticences des alliés au sein de l'OTAN à s'engager dans cette lutte. «Une étrange cabale d'Européens timorés, de médias aveugles, d'Afghans corrompus, d'officiers du Pentagone bornés, de démocrates aux motivations politiciennes et de talibans ont empêché la mise en œuvre d'un programme antidrogue efficace», conclut-il.

La culture du pavot s'est rapidement développée depuis 2006 en Afghanistan. Le pays fournit actuellement 90 % de l'héroïne mondiale. Selon Thomas Schweich, les destructions de champs de pavot cette année représenteront le tiers de celles de 2007.

Reuters

Blanc, Sud-Africain et démuné...

Le chef de l'ANC se dit choqué par la pauvreté chez les Blancs

Pretoria — Jacob Zuma, le chef du parti au pouvoir en Afrique du Sud, s'est engagé hier à briser le tabou entourant la pauvreté des Sud-Africains blancs au cours d'une visite dans un township blanc où les habitants vivent sans eau ni électricité.

«Je suis choqué et surpris par ce que je vois», a lancé Jacob Zuma, chef du Congrès national africain (ANC) et à ce titre probable futur président du pays, en visitant le quartier de Bethlehem, dans la banlieue de Pretoria. «L'importante pauvreté dans la population noire ne doit pas signifier que l'on ignore la pauvreté blanche, dont il devient de plus en plus gênant de parler», a-t-il ajouté.

«Chaque Sud-Africain a le droit à une certaine attention, à un accès aux services», a-t-il poursuivi devant un millier de personnes, en majorité des Afrikaners (descendants des premiers colons européens qui parlent une langue dérivée du hollandais).

Les habitants de Bethlehem, qui vivent dans de vétustes cabanes en bois ou des caravanes, sont généralement d'anciens fonctionnaires mis à la retraite à la chute du régime d'apartheid en 1994 et qui vivent avec de maigres pensions d'État.

La visite de M. Zuma dans ce

quartier — la seconde cette année — a une forte portée symbolique, étant donné le ressentiment des Blancs pauvres envers le président Thabo Mbeki, accusé d'avoir ignoré leurs problèmes.

«Zuma est le premier dirigeant à venir ici pour écouter nos problèmes. Nous nous sentons exclus et nous causons de la gêne parmi les autres Blancs», a d'ailleurs relevé Maritje Vos, qui partage une petite maison de trois chambres avec quatre familles.

Sur les 48 millions de Sud-Africains, les Blancs sont entre quatre et cinq millions et sont toujours plus favorisés que les Noirs. Le taux de chômage n'est que de 4 % dans ce groupe contre 23 % au niveau national, selon des chiffres rendus publics récemment par l'OCDE (Organisation pour la coopération et le développement économiques).

Mais selon le syndicat Solidarité, qui comprend une majorité d'Afrikaners, le nombre de Blancs pauvres est en augmentation. Le syndicat a remis un rapport à Jacob Zuma, qui assure que le taux de chômage des Blancs a augmenté deux fois plus vite que la moyenne nationale.

Agence France-Presse

L'espoir d'un changement de cap

Argentine: Kirchner nomme un nouveau premier ministre

Buenos Aires — Après un début de mandat mouvementé, aux prises avec un conflit dans le secteur agricole, la présidente de l'Argentine, Cristina Kirchner, pourra peut-être souffler avec l'entrée en fonction d'un nouveau premier ministre plus près des orientations du gouvernement que son prédécesseur.

Le nouveau chef du gouvernement, Sergio Massa, 36 ans, a ainsi pris ses fonctions hier porté par l'espoir d'un changement de cap, après la défaite parlementaire infligée jeudi dernier à la présidente Cristina Kirchner, au terme d'un conflit de 130 jours avec les agriculteurs.

M. Massa, maire de Tigre, une banlieue au nord de Buenos Aires, est un proche du couple présidentiel formé par la présidente et son mari Nestor Kirchner à qui elle a succédé en décembre 2007. M. Massa avait auparavant été directeur de l'ANSES, organisme public de sécurité sociale, où sa gestion entre 2002 et 2007 avait été appréciée. Nommé à cette fonction par l'ex-président Eduardo Duhalde, il avait été maintenu à son poste par Nestor Kirchner à son arrivée à la présidence en 2003.

Il remplace Alberto Fernandez, qui a démissionné mercredi, tirant les conséquences de ses divergences croissantes avec le couple présidentiel. «Cela n'avait pas de sens de rester en fonction alors qu'il m'en coûtait de défendre ce que je pensais», a déclaré hier M. Fernandez à une radio argentine. Ses difficultés avec le couple présidentiel et certains ministres, proches des Kirchner, étaient régulièrement évoquées par le monde politique argentin.

Dans sa lettre de démission, Alberto Fernandez, chef de file de l'opposition modérée au sein du gouvernement, a d'ailleurs clairement plaidé pour un changement d'hommes afin de favoriser une nouvelle étape, qu'il appelle de ses vœux à l'instar d'une grande partie de la société argentine, lasse du climat de confron-



Cristina Kirchner

MARCOS BRINDICCI REUTERS

tation permanente que connaît le pays depuis plusieurs mois.

«La certitude que s'ouvre une nouvelle étape dans votre gouvernement, et que vous devrez compter avec de nouveaux collaborateurs pour l'affronter, m'incite à vous présenter ma démission dans le but de faciliter le choix d'une nouvelle équipe», écrit M. Fernandez dans cette lettre rendue publique.

Ce changement de cap est plus que jamais nécessaire pour sortir de la crise politique dans laquelle s'enfoncent le pays, selon analystes et commentateurs.

Le vote perdu jeudi dernier au Sénat par la présidente Kirchner, sur un texte qu'elle a pourtant ardemment défendu jusqu'au bout, n'est qu'un des éléments de cette «profonde crise politique», selon le politologue Rosendo Fraga. La perte de la majorité au Congrès va de pair avec la crise de confiance au sein du péronisme (au pouvoir) et d'une manière générale dans la société argentine, a-t-il expliqué. Dans ce contexte, «la fonction essentielle de Sergio Massa sera de dire la vérité aux Kirchner», a-t-il ajouté.

Très présent mercredi dans les médias argentins, le nouveau chef de gouvernement, qui est entré en fonction hier dans la soirée, est néanmoins resté très discret sur ses projets. «J'aiderai la présidente dans tout ce qu'elle me demandera», s'est-il contenté de répondre à ce sujet.

L'arrivée de Sergio Massa est diversement interprétée par la presse argentine, qui voit surtout le signe d'une continuité, d'autant plus que les ministres les plus controversés, Julio De Vido, ministre de la Plaquification, et surtout le secrétaire d'État au Commerce intérieur, Guillermo Moreno, sont maintenus dans leur fonction.

«Si tous les changements se limitent à celui de Massa contre Fernandez, alors la situation sera pire pour le gouvernement», écrit l'éditorialiste du quotidien *La Nación*. Il appartient désormais à la présidente, qui n'a toujours pas tiré publiquement les leçons de la crise politique ouverte par le vote négatif des sénateurs, de se prononcer, selon ces commentateurs.

Agence France-Presse



Les partisans de Karadzic ont de nouveau manifesté hier à Belgrade.

DJODJE KOJADINOVIC

Karadzic est optimiste

L'ancien président prépare son procès à La Haye

Belgrade — Trois jours après son arrestation à Belgrade, Radovan Karadzic prépare son procès avec minutieusement et avec optimisme, confie son entourage.

L'ancien président des Serbes de Bosnie est en attente de transfert, probablement en début de semaine prochaine, vers le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) où il est poursuivi pour génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre pendant le conflit bosniaque (1992-95).

Sa famille et les proches qui lui ont parlé le disent en pleine forme, prêt à faire face à ses accusateurs, à laver son nom et à restaurer l'honneur des Serbes.

«Radovan répand un grand optimisme, il rit même quand je commence à pleurer», a déclaré son frère Luka. «Il assurera seul sa défense. Nous avons déjà préparé notre stratégie et nous disposons de nombreux documents et de nombreuses preuves.»

L'acte d'accusation du TPIY remonte à avril 2000. Il a été préparé par Carla Del Ponte, l'ancienne procureure en chef du tribunal. Le document de 14 pages est une longue liste de meurtres, viols, actes de torture et expulsions visant les musulmans et Croates de Bosnie dans les zones revendiquées par les Serbes.

Les deux accusations les plus lourdes portent sur le massacre de 8000 musulmans dans l'enclave de Srebrenica en 1995, et sur le siège de Sarajevo, 43 mois au cours desquels 11 000 personnes ont trouvé la mort.

Beaucoup d'habitants de Serbie et de République serbe de Bosnie considèrent que le point de vue du tribunal est biaisé et imposé par la propagande occidentale. Ils l'accusent d'ignorer les crimes commis contre les Serbes à l'époque.

Radovan Karadzic a toujours affirmé son innocence depuis la lecture de son premier acte d'inculpation en 1995. «Il a étudié l'acte et il connaît son contenu»,

déclare Kosta Cavoski. Ce professeur de droit à l'Université de Belgrade dirige une équipe qui prépare depuis des années la défense de l'ancien président bosno-serbe. Le groupe, baptisé Comité international pour la vérité à propos de Radovan Karadzic, a constitué un dossier de plusieurs milliers de pages contenant des interviews, des discours et des lettres écrites en temps de guerre par l'ancien dirigeant.

Le TPIY n'autorisera peut-être pas Radovan Karadzic à assurer seul sa défense, l'expérience ayant démontré que, sans avocat, les prévenus peuvent faire trainer en longueur toute la procédure en réclamant davantage de temps pour se préparer. L'ancien psychiatre a une réputation d'extraverti cherchant à attirer l'attention, amateur de théories du complot et de récits héroïques.

En raison de la personnalité de Radovan Karadzic et du symbole qu'il représente, l'intérêt des médias de la région pour ce procès est considérable. Plusieurs chaînes de télévision comptent retransmettre les audiences en direct.

«Il est un symbole de la guerre. Les guerres de Bosnie ou de Croatie ne furent pas distinctes; ce fut véritablement une seule guerre», explique Josip Saric, de la chaîne croate HRT.

Certains observateurs estiment que le procès, associé à l'attitude proeuropéenne du nouveau gouvernement serbe, pourrait marquer un tournant dans le processus de réconciliation.

«Les Serbes vivent dans le déni, ils affirment qu'ils furent des victimes», estimait l'écrivain croate Slavenka Drakulic dans un récent éditorial. «Ce qu'il faut surtout aux habitants de Belgrade, Zagreb et Sarajevo [...], c'est la vérité. Nous savons qu'il n'y a pas de justice sans vérité, mais dans le cas de ces guerres, il n'y a pas de vérité sans justice.»

Reuters

Louise Arbour est remplacée par une Sud-Africaine

New York — Le secrétaire général des Nations unies a nommé hier la magistrate sud-africaine Navanethem Pillay au poste de Haute-Commissaire des droits de l'homme, a annoncé une porte-parole de l'ONU. Navanethem Pillay exerce actuellement les fonctions de juge à la Cour pénale internationale (CPI) à La Haye et remplacera la Canadienne Louise Arbour, que certains accusent d'être sortie de sa réserve ces derniers mois en prenant position dans des dossiers sensibles, notamment sur le Proche-Orient.

Plusieurs responsables onusiens ont fait valoir que la candidature de la magistrate sud-africaine n'avait pas suscité l'unanimité au sein de l'organisation internationale, les États-Unis critiquant notamment ses positions sur l'avortement.

La porte-parole a déclaré que le secrétaire général, Ban Ki-moon, «attend de la nouvelle Haute-Commissaire qu'elle preserve l'indépendance de sa fonction, tout en travaillant de concert avec l'Assemblée générale et le Conseil des droits de l'homme». Les membres de l'Assemblée générale des Nations unies se réuniront lundi pour approuver sa nomination.

Au cours de sa carrière, Navanethem Pillay s'est battue pour les droits des opposants politiques au régime de l'apartheid, au premier rang desquels figurait Nelson Mandela. Fille d'un chauffeur d'autobus, elle a grandi dans un quartier pauvre de Durban, dans une communauté indienne qui à l'époque subissait de plein fouet une forme de discrimination de la part du reste de la population sud-africaine.

D'origine tamoule, Navanethem Pillay s'est illustrée au début de sa carrière en contribuant à révéler la torture perpétrée par les autorités sud-africaines lors d'interrogatoires d'opposants au régime. Âgée de 67 ans, elle est diplômée d'Harvard et spécialisée dans les droits de l'homme depuis son passage aux États-Unis, dans les années 1980. — Reuters

EN BREF

La Turquie bombarde

Istanbul — L'armée turque a annoncé hier avoir bombardé la veille 13 positions du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) dans le nord de l'Irak. L'armée s'efforce d'établir si les rebelles ont subi des pertes, ce qui n'est pas le cas selon un commandant des forces frontalières irakiennes dans la région, le général Omar Sharif. Un autre officier irakien a déclaré que les bombardements avaient duré environ trois quarts d'heure et visé les localités de Naira Warikan et Nouthali, dans la province de Dahok. Il a ajouté que les régions visées étaient désertes. Les bombardements sont intervenus une semaine après de violents combats entre la guérilla kurde et l'armée dans le sud-est de la Turquie. — Reuters

Obama maintient son avance

Washington — Le candidat démocrate à la Maison-Blanche, Barack Obama, maintient son avance sur son adversaire républicain, John McCain, selon un sondage publié hier par le *Wall Street Journal*. Le sénateur de l'Illinois est crédité de 47 % d'intentions de vote contre 41 % pour M. McCain, selon ce sondage réalisé conjointement avec NBC News. L'étude a été menée de vendredi à lundi derniers, avant et au tout début de la tournée au Proche-Orient et en Europe du sénateur de l'Illinois. L'avance de M. Obama sur M. McCain est de 13 points (48 % contre 35 %) si le libéral Bob Barr et le Vert Ralph Nader sont candidats. — AFP

Le Pakistan joue l'apaisement

Islamabad — Le premier ministre pakistanais, Yousaf Raza Gilani, a téléphoné hier à son homologue indien pour jouer l'apaisement après une série de vifs échanges suscités par l'attentat suicide du 7 juillet devant l'ambassade d'Inde à Kaboul. Au bord d'une quatrième guerre en 2002, l'Inde et le Pakistan ont engagé il y a quatre ans un processus de paix que le chef de la diplomatie indienne a jugé dernièrement en difficulté en raison de cette attaque. New Delhi, ainsi que les autorités de Kaboul, accusent les services de renseignement pakistanais d'implication dans cet attentat. — Reuters

LE MARCÉ BOURSIER

TITRES

Table of stock prices for various companies, including Alcan, Alcan, Alcan, etc. Columns include company name, volume, bid, ask, and price.

TITRES

Table of stock prices for various companies, including Alcan, Alcan, Alcan, etc. Columns include company name, volume, bid, ask, and price.

TITRES

Table of stock prices for various companies, including Alcan, Alcan, Alcan, etc. Columns include company name, volume, bid, ask, and price.

TITRES

Table of stock prices for various companies, including Alcan, Alcan, Alcan, etc. Columns include company name, volume, bid, ask, and price.

TITRES

Table of stock prices for various companies, including Alcan, Alcan, Alcan, etc. Columns include company name, volume, bid, ask, and price.

TITRES

Table of stock prices for various companies, including Alcan, Alcan, Alcan, etc. Columns include company name, volume, bid, ask, and price.

TITRES

Table of stock prices for various companies, including Alcan, Alcan, Alcan, etc. Columns include company name, volume, bid, ask, and price.

TITRES

Table of stock prices for various companies, including Alcan, Alcan, Alcan, etc. Columns include company name, volume, bid, ask, and price.

TITRES

Table of stock prices for various companies, including Alcan, Alcan, Alcan, etc. Columns include company name, volume, bid, ask, and price.

TITRES

Table of stock prices for various companies, including Alcan, Alcan, Alcan, etc. Columns include company name, volume, bid, ask, and price.

TITRES

Table of stock prices for various companies, including Alcan, Alcan, Alcan, etc. Columns include company name, volume, bid, ask, and price.

TITRES

Table of stock prices for various companies, including Alcan, Alcan, Alcan, etc. Columns include company name, volume, bid, ask, and price.

LES COTES

Table showing market indices: Toronto 13 206,14, Dow Jones 11 349,28, Dollar 98,69, New York 922,00.

LES DEVISES

Table showing exchange rates for various currencies: Japon (yen), Liban, Maroc, Mexique, etc.

COUP D'OEIL



La Bourse de Toronto

Table of market indices: S&P TSX Composite, S&P TX20 Smallcap, S&P TX40 MidCap, etc.

Canadian Venture

Table of market indices: S&P TSX Venture, Le Marché Américain.

Les plus actifs de Toronto

Table of active stocks in Toronto: AURELIAN RES, EUROPEAN PLATINUM, KINGSOFT GOLD, etc.

Les plus actifs du Canadian Venture

Table of active stocks in Canadian Venture: PHOSPHORUS CHEMICAL, TERRA ENERGY, MAGNUS INDUSTRIES, etc.

INDICES QUÉBÉC

Table of Quebec indices: 24 juillet 2008, Fermeture, Variation journalière, etc.

UNITÉS PATEMENTES

Table of payment units: ADI Mid Cap LP, Can West Bank, Can West Bank, etc.

Centre d'Analyse et de Suivi de l'Indice Québécois

Une initiative du Département de finance de l'Université de Sherbrooke et de l'IRÉC

ÉCONOMIE

UBS est encore mise en cause par la justice américaine

Le procureur de l'État de New York accuse la banque suisse d'avoir trompé des milliers d'investisseurs

Washington — Le ministre de la Justice de l'État de New York Andrew Cuomo a déposé hier un recours contre la banque suisse UBS, l'accusant d'avoir trompé des milliers d'investisseurs américains et réclamant que leur soient restitués 25 milliards de dollars.

L'initiative de M. Cuomo représente une nouvelle déconvenue pour un établissement déjà très affaibli, qui compte parmi les plus touchés au monde par la crise du «subprime» et est mis en cause par le fisc américain. M. Cuomo reproche à UBS d'avoir présenté, «de manière erronée», à ses clients des produits financiers appelés ARS («auction-rate securities») comme un placement dont ils pouvaient se désengager facilement s'ils souhaitaient récupérer leurs fonds.

«Nous voulons récupérer des milliards de dollars au nom des clients de UBS et envoyer un message fort au reste de l'industrie pour lui indiquer que ce genre de conduite trompeuse ne sera pas tolérée», a expliqué M. Cuomo dans le communiqué. Selon le ministère de la Justice de l'État de New York, 50 000 clients sont concernés, dont 7 000 New-Yorkais.

Mécanisme bloqué

Les ARS sont des obligations dont le taux d'intérêt est réactualisé sur un rythme hebdomadaire ou mensuel par le biais d'un mécanisme d'enchères. À chaque enchère, l'investisseur qui détient ces obligations peut s'en défaire, en les cédant à un autre, ce qui les rend théoriquement très liquides. Mais la propagation de la crise financière a bloqué le mécanisme d'enchères courant février, le dysfonctionnement empêchant les investisseurs de revendre leurs obligations.

«Aujourd'hui, les clients d'UBS se trouvent détentés de 25 milliards de dollars de titres illiquides de long terme, résultat de la conduite illégale et de la présentation frauduleuse de UBS», a affirmé M. Cuomo. «Ils veulent récupérer leur argent et mon travail est de l'obtenir», a expliqué M. Cuomo lors d'une conférence de presse.

UBS a jugé «frustrant» le recours en justice, la banque affirmant être en négociations avec les services de M. Cuomo «pour restaurer la liquidité à nos clients détentés d'ARS», selon un communiqué publié après l'annonce du ministre new-yorkais. «Si UBS ne croit pas qu'un ou plusieurs de ses employés aient enfreint la loi, nous avons trouvé des exemples de mauvais jugement de la part de certains individus et étudions les mesures disciplinaires appropriées», a ajouté l'établissement.

Le procureur demande que soient restitués aux investisseurs 25 milliards de dollars

Second recours

L'autorité de régulation des marchés du Massachusetts a déjà déposé, fin juin, un recours en justice contre UBS, l'accusant d'avoir trompé les investisseurs en décrivant les caractéristiques de ces obligations et en se rendant coupable de conflit d'intérêts.

M. Cuomo a précisé que son recours était différent de celui du régulateur du Massachusetts, dans la mesure où il n'est pas limité par une juridiction et peut demander la restitution de fonds au nom de tous les clients américains de UBS détenteurs de ces obligations. Tentant de faire un geste, UBS a annoncé, le 16 juillet, qu'elle comptait racheter jusqu'à 3,5 milliards de dollars de ces obligations à ses clients aux États-Unis, pour répondre aux blocages de ce marché.

L'établissement helvétique est de nouveau mis en cause par la justice américaine, quelques semaines seulement après la mise au jour de sa complicité dans les démarches d'évasion fiscale de milliers de ses clients américains. UBS a indiqué depuis qu'il mettait un terme aux opérations bancaires effectuées pour ses clients américains depuis l'étranger.

Ces démêlés avec la justice américaine s'ajoutent aux graves difficultés rencontrées par la banque depuis le début de la crise du «subprime», qui l'ont notamment contrainte à lever 28,9 milliards de francs suisses (26,1 milliards \$CAN) pour se renflouer.

Agence France-Presse

L'OMC est au bord de la crise de nerfs

Les parties conviennent de poursuivre les négociations

AUDE MARCOVITCH

Genève — Les pays membres de l'OMC sont convenus de poursuivre aujourd'hui leurs négociations sur la libéralisation du commerce mondial, après quatre jours de tractations qui n'ont toujours pas abouti à la percée espérée entre Nord et Sud.

La journée d'aujourd'hui sera déterminante pour le sort du cycle de négociations de Doha, a estimé le chef de la diplomatie brésilienne Celso Amorim au terme d'une réunion avec une trentaine de ministres autour du directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), Pascal Lamy.

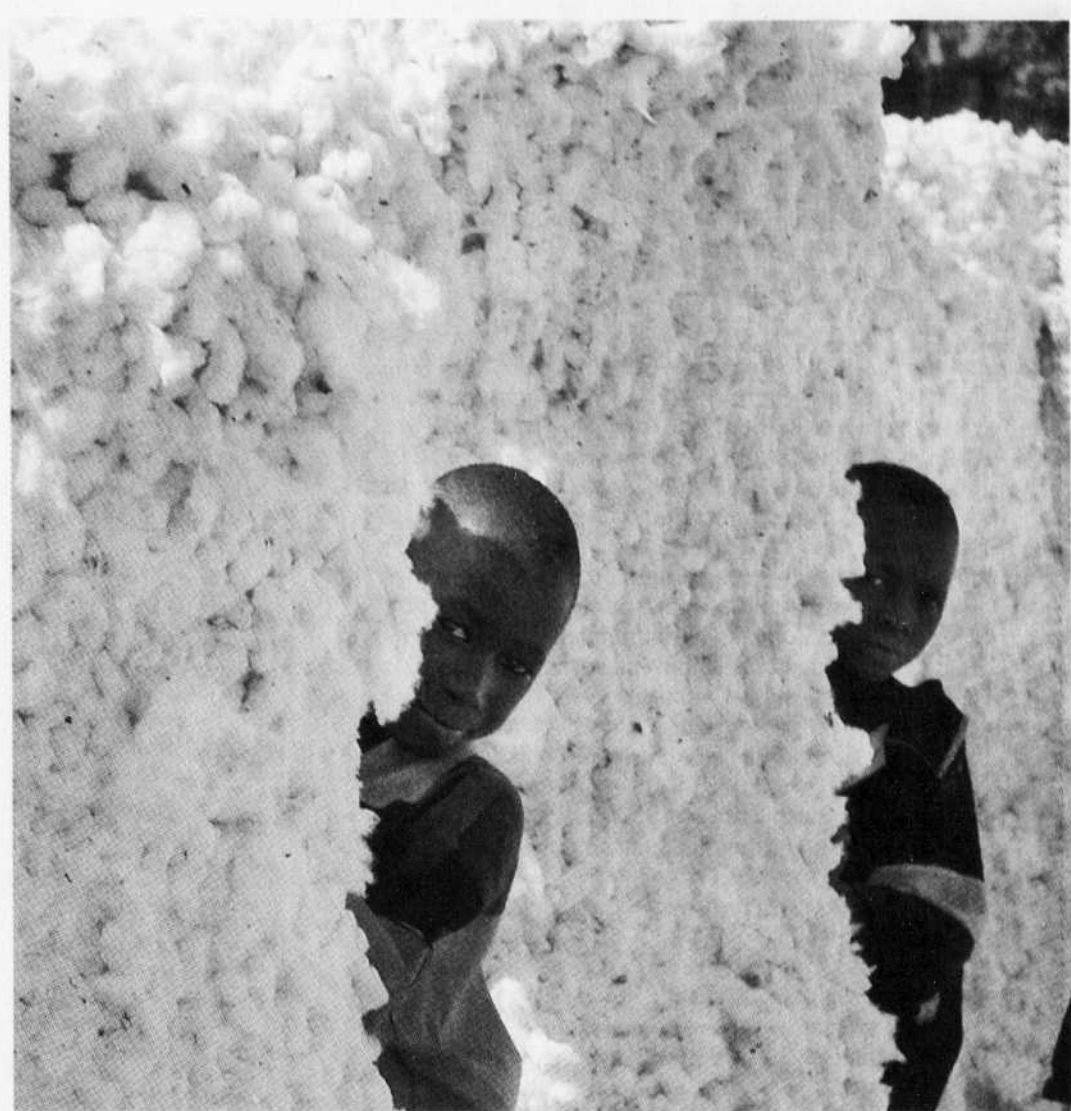
«Nous continuerons demain et je pense que ce sera le jour où nous saurons si un accord est possible ou non», a déclaré M. Amorim qui joue le rôle de fer de lance des pays émergents. «Nous ne finissons peut-être pas tout, mais il faut arriver à un accord», a-t-il dit. «Nous saurons demain si tout le monde est prêt à assumer sa part» de responsabilité, a noté la représentante américaine au Commerce, Susan Schwab, qui demande aux pays émergents d'ouvrir davantage leurs marchés aux produits industriels en échange de concessions des pays riches dans le domaine de leurs subventions agricoles.

Des progrès, mais...

Alors que la rumeur d'un échec des discussions a parcouru le siège de l'OMC pendant toute la journée d'hier le ministre indien du Commerce et de l'Industrie Kamal Nath a assuré qu'il y avait eu «des progrès tout au long de la journée», même si «il n'y a pas de quoi sauter au plafond».

Les responsables du Commerce des États-Unis, de l'Union européenne (UE), de l'Inde, du Brésil, du Japon, de l'Australie et de la Chine ont discuté pendant près de 16 heures depuis mercredi pour tenter de parvenir à un accord sur les principaux points du cycle de Doha, lancé il y a sept ans. «On arrive au plus difficile, les lignes rouges de chacun. On est en train d'essayer de voir s'ils peuvent dépasser les lignes rouges que leurs mandants leur ont fixées», a indiqué une source proche des négociations.

En marge des tractations, la Maison-Blanche a annoncé que le président américain George W. Bush avait évoqué le sujet hier au



KATRINA MANSON REUTERS

Pendant qu'à Genève les représentants des pays n'arrivent pas à s'entendre sur la question des subventions agricoles, des producteurs africains se demandent comment leurs activités pourront les sortir de la misère. Sur cette photo, des enfants du Burkina Faso au milieu d'une récolte de coton.

téléphone avec le premier ministre indien Manmohan Singh. Les deux hommes ont souligné «l'importance que tous les dirigeants des pays membres de l'OMC contribuent à une avancée» qui permette au cycle de Doha de se conclure par un «accord ambitieux avant la fin de l'année», selon un communiqué de la présidence américaine.

Voix discordantes

Le président français Nicolas Sarkozy, dont le pays préside actuellement l'UE, a affirmé que la France ne signerait pas l'accord sur la table à l'OMC «s'il n'est pas

modifié». Interrogé sur ces propos, le commissaire européen au Commerce Peter Mandelson a rappelé que la Commission européenne — et non les États membres de l'UE — était chargée de négocier au niveau de l'OMC.

Une voix discordante s'est également fait entendre depuis le Brésil, un des acteurs clés de la négociation. «Je ne crois pas au cycle de Doha. Ce cycle ne servira à rien. Il n'a aucune chance d'apporter des résultats», a déclaré le ministre brésilien de l'Agriculture Reinhold Stephanes dans une interview. Il «n'y a aucune raison objective» donnant

à penser qu'un accord serait signé à Genève, a-t-il ajouté.

La réunion ministérielle de l'OMC à Genève, dont la fin était prévue initialement demain, pourrait se prolonger au-delà du week-end. M. Lamy a annoncé qu'une réunion sur les services était reportée d'aujourd'hui à demain.

À moins que les travaux ne se terminent plus tôt, faute de consensus entre les États membres. Une telle issue pourrait signifier le glas de sept ans de négociations dans le cadre du cycle de Doha.

Agence France-Presse

Les profits de Petro-Canada explosent

Hausse de 77 % au deuxième trimestre

Calgary — Petro-Canada a vu ses profits augmenter de plus de 77 % et ses revenus de près de 40 % au cours de son deuxième trimestre, malgré une baisse de 3 % de sa production.

Pour la période de trois mois terminée le 30 juin dernier, la pétrolière canadienne a réalisé un bénéfice net de 1,5 milliard \$, ou 3,07 \$ par action, comparativement à 845 millions, ou 1,70 \$ par action, un an auparavant. Les revenus totaux de Petro-Canada ont atteint 7,65 milliards au deuxième trimestre de l'exercice en cours, contre 5,48 milliards un an plus tôt.

Le président et chef de la direction, Ron Brennehan, a affirmé, hier, en commentant les résultats de

l'entreprise, que ce trimestre est un autre trimestre solide, tant sur le plan opérationnel que financier. La production au deuxième trimestre s'est chiffrée en moyenne à 414 000 bep/j (barils équivalent pétrole par jour) nets revenant à Petro-Canada en 2008, en baisse de 3 % par rapport à 425 000 bep/j nets au même trimestre de 2007. Les volumes plus faibles ont reflété la production moindre des secteurs Gaz naturel nord-américain et Côte Est du Canada, contrebalancée en partie par la production accrue des secteurs Sables pétroliers et International.

La Presse canadienne

L'euro serait surévalué de 50 % selon l'indice «Big Mac»

Paris — L'euro est bel et bien surévalué par rapport au dollar, et ce de 50 %, selon le désormais célèbre «indice Big Mac» que publie l'hebdomadaire britannique The Economist dans son édition d'aujourd'hui.

Chaque année, le magazine observe les disparités entre les devises mondiales en détournant avec un certain humour le très sérieux principe de la parité de pouvoir d'achat (PPA) qui consiste à comparer dans différents pays le prix du même «panier» de biens et services. Si les taux de changes réels étaient partout conformes à la PPA, 100 euros, une fois convertis dans les monnaies locales, permettraient d'acheter la même quantité de biens et de services dans tous les pays.

d'autre de l'Atlantique, l'euro ne devrait valoir que 1,06 \$ et non 1,57 \$ comme actuellement. La devise est donc surévaluée de 50 %, ce qui devrait conforter chefs d'entreprise et responsables politiques qui déplorent la force de l'euro.

L'indice Big Mac confirme également l'opinion de nombreux responsables américains qui dénoncent la concurrence déloyale que leur font la Chine avec son yuan: il serait sous-évalué de 49 %. Nombre de devises asiatiques sont dans le même cas, comme le yen, sous-évalué de 27 %.

Agence France-Presse

Un grand jury se pencherait sur la crise hypothécaire

Los Angeles — Un grand jury américain serait à enqûer sur les principaux prêteurs hypothécaires à risque des États-Unis, soit Countrywide Financial, New Century Financial et IndyMac Federal Bank.

Des assignations auraient été transmises aux trois entreprises au cours des derniers mois, réclamant des courriels, des relevés téléphoniques, des inscriptions de données financières et d'autres informations,

d'après ce que rapportait hier le quotidien Los Angeles Times en citant des sources anonymes bien informées. Les enquêteurs essaieraient aussi de déterminer si Countrywide et l'ancien président de son conseil d'administration, Angelo Mozilo, ont accordé des conditions hypothécaires préférentielles à certains de leurs amis bien placés, dont des membres du Congrès.

Associated Press

Air Canada s'allie à Continental

Le transporteur canadien veut avoir un plus grand accès aux États-Unis et en Amérique centrale

GÉRARD BÉRUBÉ

Air Canada a jeté les bases d'un partenariat commercial avec Continental Airlines afin d'offrir un accès élargi aux États-Unis et en Amérique centrale. Quatrième plus gros transporteur aérien aux États-Unis, Continental doit rejoindre les rangs de l'alliance Star au cours des prochains mois.

Déjà partenaire d'United Airlines au sein de Star Alliance, Air Canada a annoncé hier la signature d'un accord avec Continental. On présente le réseau du transporteur américain comme étant complémentaire à celui d'United, sans doublements notables, avec un rayonnement dans l'Est et dans le Sud américain, ainsi qu'au Mexique et en Amérique centrale.

Plusieurs avantages

Ben Smith, vice-président général et chef des Affaires commerciales d'Air Canada, a énuméré les avantages de ce partenariat, «notamment la proposition d'un accord d'exploitation à code multiple [...], plus de destinations, de nouveaux itinéraires, des privilèges accrus pour les voyageurs assidus ainsi que l'accès aux salons du transporteur pour les clients admissibles». Cet élargissement du réseau du principal transporteur aérien au Canada doit être également vu comme étant un «moyen novateur de contrer le coût élevé du carburant».

Continental exploite des plaques tournantes à Newark et à Cleveland, permettant à Air Canada d'of-

frir à ses voyageurs plus d'options vers l'est des États-Unis. Une autre plaque tournante, celle de Houston, facilitera l'accès au sud des États-Unis, au Mexique et à l'Amérique centrale. «L'alliance proposée entre Air Canada et Continental permettra aux clients de profiter d'un réseau étendu qui complète celui qu'Air Canada exploite déjà en Amérique du Nord avec son partenaire Star Alliance United Airlines», a ajouté Air Canada, qui rappelle que Continental avait annoncé en juin vouloir se joindre à Star Alliance.

Établie en 1997, cette alliance abrite une vingtaine de transporteurs proposant quelque 18 000 vols quotidiens vers 965 destinations dans 162 pays.

Exemption

Mercredi, Air Canada avait émis un communiqué annonçant avoir demandé, conjointement avec huit autres partenaires de Star, que Continental puisse bénéficier d'une exemption des dispositions antitrust aux États-Unis. «Une telle exemption est nécessaire aux États-Unis pour pouvoir discuter de la coordination des horaires, des tarifs et d'autres fonctions», a souligné le transporteur. Dans la foulée, Air Canada a signé un accord-cadre multilatéral avec Continental, United Airlines et Lufthansa afin d'établir une coentreprise transatlantique qui proposera un service accru et simplifié à destination de l'Afrique, de l'Inde, de l'Europe et du Moyen-Orient.

Le Devoir

La Presse canadienne

ÉDITORIAL

VIH et discrimination

Les organismes de lutte contre le sida, l'ONU derrière eux, ont raison de combattre avec énergie toute les politiques de discrimination dont sont encore victimes les personnes séropositives, par exemple au moment de traverser les frontières. La crainte de la stigmatisation ne doit pas conduire à l'irresponsabilité ou, pire, au crime.



lors que s'ouvre sous peu à Mexico la XVII^e Conférence mondiale sur le sida, le spectre de la déclaration obligatoire du VIH refait — encore! — surface au Canada, un pays qui au fil du temps a pourtant toujours rejeté cette option malgré des tentations parfois fortes d'y recourir.

Les organisations mondiales l'ont maintes fois démontré: envers et contre de persistants préjugés entourant le virus d'immunodéficience humaine (VIH) et le syndrome qu'il engendre (sida), la maladie ne constitue pas une menace à la santé publique. Malgré tout, quelque 60 pays ferment encore leurs portes aux immigrants ou aux visiteurs atteints de l'affection mortelle. Dieu merci, le Canada n'est pas du nombre.

Des données recensées cette semaine par la Presse canadienne et issues d'un rapport préparé par le Centre de lutte contre la maladie de la Colombie-Britannique relancent le débat sur le fait d'obliger ou non les nouveaux arrivants reçus par Immigration Canada à déclarer de manière obligatoire leur état.

Citant des statistiques de 2005, le rapport démontre que 16 % des nouveaux cas d'infection au Canada sont le lot d'immigrants venus de pays où l'incidence du VIH est forte, ces personnes composant 1,5 % de la population canadienne. Conclusion: un taux d'infection 13 fois plus élevé chez cette population immigrante que dans la population canadienne en général.

Si saisissant soit-il, ce portrait ne doit pas raviver l'ardeur des partisans de la déclaration obligatoire du VIH, qui risque d'augmenter la stigmatisation et la discrimination dont sont encore victimes les séropositifs. Exigé depuis 2002, le test médical à l'entrée a permis de détecter quelque 2500 immigrants porteurs du VIH; malgré tout, presque 90 % ont été reçus au pays, car ils ne représentaient aux yeux du pays hôte ni une menace à la santé publique ni une contrainte financière «excessive», ce qui pourrait justifier un refus.

Le filtre est donc efficace et respectueux des droits des individus. Il n'a pas besoin d'être solidifié et risquer ainsi de porter atteinte à la vie privée.

C'est ce message que formulait au début de juin le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-Moon, en prêchant pour l'abolition de toute loi ou règlement dans le monde ostracisant les victimes du VIH et favorisant, de manière sournoise, la prolifération souterraine d'un fléau mondial.

Ce n'est pas sans raison que nombre d'observateurs se sont réjouis de la décision récente du Congrès américain de lever les restrictions imposées aux visiteurs et immigrants séropositifs frappant à la porte des États-Unis. Vieille de 20 ans, cette ouverture du Congrès sera-t-elle suivie d'une levée formelle par le secrétaire américain à la Santé? Espérons-le.

Si noble soit-elle, la lutte farouche à la discrimination ne doit toutefois pas mener, dans la cour des victimes, à de malheureux excès.

Nous en avons pour preuve les réactions à un bien triste procès qui se joua cet hiver à Longueuil: une femme séropositive — victime de violence conjugale — fut condamnée pour agression sexuelle et voies de fait graves pour n'avoir pas révélé la nature de sa maladie à son conjoint avant leur première relation sexuelle.

Une malheureuse histoire, dont le dernier chapitre s'est joué au début de juillet alors que le juge dispensa la femme de séjourner en prison, en partie à cause de son état. Passons le compte rendu de la cause, qui est teinté de violence, de déloyauté et de vengeance; retenons la conclusion du magistrat qui, s'inspirant des leçons de la Cour suprême, renvoie à la personne infectée la responsabilité d'informer son partenaire de son état avant d'avoir des relations sexuelles. «Après tout, écrit le juge Marc Bisson, on ne parle pas ici de la possibilité d'attraper un rhume [...] mais d'une maladie où l'omission de divulguer» peut conduire à la mort.

Est-ce possible? Des groupes de lutte contre le sida ont jeté les hauts cris, dénonçant une criminalisation à outrance des victimes du VIH, brandissant l'argument de la «responsabilité partagée» lors d'un acte sexuel. Attention! Si odieuse que soit la discrimination envers les séropositifs, certaines situations où se joue la vie des autres ne peuvent dispenser d'ouvrir son jeu avec franchise.

machouinard@ledevoir.com

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAÇON
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directrice de l'information JOSÉE BOILEAU
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes publicitaires MANON BÉLAND

MAROIS PROPOSE UN PLAN POUR DÉVELOPPER UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE QUÉBÉCOIS...



REPRISE

L E T T R E S

L'îlot Jésus-Marie ?

Hantée par l'UQAM, voilà que l'UdeM jette l'éponge et vend l'ancien couvent à des promoteurs immobiliers. Au risque même de négliger l'intérêt de ses étudiants et sa propre responsabilité sociale. La question se pose: est-ce qu'un projet de 300 000 pieds carrés ne pouvait pas être plus avantageusement transformé en résidence étudiante? Et qui pourrait accueillir entre 1500 à 2000 d'entre eux? D'autant plus que la transformation en condos déjà engagée de nombreux édifices locatifs environnants pourrait réduire substantiellement la population étudiante à proximité du campus. Cette situation empire encore plus le triste état du stationnement et de la circulation dans le quartier.

Pierre G. Blanchard
Outremont, le 23 juillet 2008

Que veut le DGE ?

Le directeur général des élections du Québec veut s'attaquer aux activités sur le Web. Le problème est causé par ces gens qui, depuis leur sous-sol, décident de diffuser un message pendant les élections pour tenter d'influencer l'opinion publique.

Quelle horreur! De simples citoyens choisissent de s'exprimer sur les sujets d'actualité qui pourraient influencer leur vie au cours des prochaines années. Il ne faut pas laisser ce geste impuni, quitte à créer une idée aussi absurde qu'une dépense électorale sans argent échangé.

Il serait bon de rappeler au DGE que son rôle ne consiste pas à policer le discours public pour équilibrer les forces. Les règles ont été créées afin d'empêcher le candidat le plus riche de submerger son adversaire moins fortuné grâce à son argent.

Tant que le travail réalisé est bénévole ou presque, il m'apparaît dangereux qu'un organisme d'État s'immisce dans la liberté d'expression citoyenne. La prochaine étape consisterait-elle à interdire les tribunes téléphoniques pendant les élections? Peut-être devrions-nous aussi recevoir un ticket modérateur pour nous assurer que les forces en jeu sont bien équilibrées? Voilà une vision bien autoritaire que défend le DGE, s'adjudant au passage le titre d'arbitre du bon discours politique.

Marc Gauthier
Le 23 juillet 2008

Une politique indigne

Monsieur Stephen Harper, tout le monde sait qu'un séjour à l'étranger peut se passer moins bien que prévu. Un déplacement à l'étranger peut même parfois tourner au drame. En pareil cas, les gens s'adressent habituellement aux ambassades et consulats de leur pays d'origine et en attendent à juste titre un minimum d'aide et d'appui.

Hélas, bien des ressortissants du Canada ont été mis à même de constater à quel point les services consulaires canadiens les plus élémentaires sont de piètre qualité. Evidemment, si quelqu'un, à tort ou à raison, se retrouve en prison, il ne faut guère attendre de zèle, pour dire le moins, de la part des responsables canadiens à l'étranger. Tout cela est de notoriété publique, au point où on peut se demander s'il ne s'agit pas d'un trait majeur de la culture politique canadienne.

Mais la politique du gouvernement que vous dirigez est allée plus loin encore. Ainsi, tous les ressortissants étrangers de Guantánamo ont été rapatriés et jugés chez eux à la suite de la demande de leur gouvernement respectif. Reste à Guantánamo un ressortissant canadien, Omar Khadr. De plus, cet individu a été fait prisonnier alors qu'il était enfant soldat en Afghanistan. Pour comble, des officiels canadiens ont même procédé à l'interrogatoire d'Omar Khadr dans sa prison de Guantánamo. Négation des droits individuels, absence de procès juste et équitable, participation à la torture, non-respect des lois internationales. Voilà qui finit par faire beaucoup.

En fin, le bouquet: vous, personnellement, refusez de réclamer le retour de ce ressortissant canadien.

Monsieur le premier ministre, nous sommes profondément indignés de votre attitude. Votre à-plat-ventrisme devant la politique de George W. Bush est une honte nationale. Votre manque de compréhension des changements dans la situation internationale est des plus affligeants. En fait, le cas Omar Khadr agit comme révélateur de votre incapacité à mettre de l'avant une politique un peu intelligente et un peu indépendante.

C'est pourquoi nous vous prions de bien vouloir remettre votre démission avant que le cas Omar Khadr devienne pour vous l'équivalent, pour un autre, du cas Julie Couillard.

Michèle et Suzanne Benoit, Mario Otis et Christiane Tardif
Montréal, le 17 juillet 2008

Une faute permanente

Comment ne pas s'étonner de la persistance de cet anglicisme parmi bien d'autres et de l'indifférence des médias? En fait, la Constitution du Canada elle-même a été conçue, pensée, rédigée en anglais et lorsqu'on estima opportun de la «traduire» en français, ce fut une traduction littérale avec le souci de rester le plus près possible de l'anglais.

D'ailleurs, les francophones parmi les «pères fondateurs», étaient largement anglicisés, Georges Étienne Cartier déclarant lui-même qu'il était plus à l'aise en anglais qu'en français. Aujourd'hui encore, nombre de nos gens qui se disent bilingues parlent en réalité anglais avec des mots apparemment français.

La plupart de nos institutions politiques sont essentiellement britanniques dans leur inspiration et expriment une sorte d'inconscience servilite envers la langue anglaise et envers la «métropole». Il n'est que de citer le discours du Trône au début de chaque session, l'expression même de gouverneur général qui ne sied qu'à une colonie et en français désigne le principal représentant de la métropole, les multiples lieutenants-gouverneurs et surtout l'usage permanent du mot honorable pour les ministres et sous-ministres (un autre anglicisme) de tous ordres et surtout l'usage permanent du terme honorable alors qu'en français, on se borne à dire Madame ou Monsieur ou, dans certains cas, Son Excellence.

Lors d'une conférence internationale de la Francophonie, le chef de la délégation canadienne exigea du responsable du protocole qu'il refasse la liste des délégués avant diffusion pour y ajouter le terme «honorable» devant le nom de chaque participant canadien, ministre ou sous-ministre. Après s'être conformé à cette requête, le fonctionnaire international demanda: «Cela ne va-t-il pas de soi qu'ils soient honorables, comme tous les participants des divers pays?» [...]

Enfin, comment ne pas rappeler que les composantes de toutes les fédérations — et elles sont nombreuses dans le monde — se disent en français États et non provinces, en commençant par notre puissant voisin? Pouvons-nous espérer que le premier ministre du Québec prenne enfin, et fasse prendre par le Conseil des ministres, une décision en ce sens et cela, dans les prochaines semaines?

Jean-Marc Léger
Montréal, le 23 juillet 2008

LIBRE OPINION

La pire méthode de gestion des déchets

GUILLAUME PERRON-PICHÉ

Salaberry-de-Valleyfield

Le projet d'agrandissement du dépotier de Westville, dans le nord de l'État de New York, menace directement la salubrité des eaux coulant depuis les Adirondacks, ce qui inclut notamment la rivière Châteauguay, mais également de nombreux cours d'eau sillonnant le Haut-Saint-Laurent. Les inquiétudes concernant la qualité de l'air aux environs du site, mais aussi sur une plus longue distance, sont également compréhensibles et fondées. Au-delà du symptôme du «pas dans ma cour», le projet proposé reflète de loin la pire méthode de gestion des déchets.

Pourquoi alors multiplier par six la taille du dépotier, comme on le prévoit? Bien évidemment, parce que c'est rentable d'enfouir les ordures. Rien de plus simple! Quand on sait le retard que les États-Unis accusent en matière de gestion des déchets (les États-Unis produisent 12,5 % des déchets mondiaux, mais ne représentent pas 1 % de la population mondiale), on se demande bien pourquoi nous devrions en subir les conséquences. Un dépotier, c'est la solution la plus simple sur le plan économique et la pire sur le plan environnemental.

L'Europe a passé des années à étudier la situation de la gestion des déchets et en est arrivée à une conclusion, il y a un mois, en adoptant une hiérarchie des méthodes de gestion des déchets. D'abord, réduire la quantité de déchets produits. Ensuite, réutiliser

(ce qu'il est possible de faire avec les dépôts sur les bouteilles de bière et les 18 litres d'eau). Puis recycler (comme le très efficace dépôt sur le plastique, le verre et l'aluminium, les collectes sélectives, pas seulement à la maison mais à tous les coins de rue, dans les édifices publics).

Et pour le reste, l'incinération avec récupération efficace (de 25 à 80 %) de l'énergie contenue dans les déchets résiduels. En guise de transition, on permet la mise en décharge, qui doit cependant être complètement éradiquée d'ici 2025, objectif déjà atteint en Belgique, aux Pays-Bas et en Allemagne. En Europe, comme partout ailleurs, la dernière chose à faire — on l'a compris — serait donc d'augmenter (par six fois!) la taille des décharges.

Outre la quantité effroyable de gaz à effet de serre émise par les décharges (laquelle n'est malheureusement pas le premier souci pour de très nombreux États-Uniens), il y a également deux aberrations à mettre les déchets en décharge. La première, et de loin la pire, c'est que les décharges n'assument pas du tout la sécurité de ce qu'on met dedans. Pire, la garantie des membranes géotextiles, qui sont mises au fond des décharges et qui sont sensées empêcher le contact avec la nappe phréatique, ne dépasse pas les 5 à 10 ans. Imaginez: la garantie sur une automobile est aussi longue que celle qui protège une nappe phréatique des contenus toxiques des déchets. Mais qu'est-ce qui se passe après cette période de garantie?

Il n'y a qu'à jeter un coup d'œil à la situation des dé-

chets à Naples, en Italie, où les dioxines provenant d'ordures abandonnées n'importe où ont contaminé le sol et l'alimentation des vaches laitières à l'origine de la fabrication du fromage mozzarella. Bien sûr, à Naples, on parlait de décharges illégales, c'est-à-dire sans membrane géotextile et sans clôture autour du site. C'est à peu près la différence entre une décharge contrôlée et une illégale...

Mais au-delà de cette mise en contexte de l'élimination inadéquate de ces déchets qui peupleront le sous-sol de l'État de New York pendant des siècles, on pourra toujours soutenir que c'est la solution la moins chère.

Domage, voisins étasuniens, vous êtes installés au pays le plus riche au monde! Et New York est l'un des États les plus riches aussi. Il y a donc forcément une solution meilleure pour l'environnement, fut-elle plus chère sur le coup, mais bien plus rentable pour le futur.

Je parle évidemment du recyclage. Le comté de Franklin (dont il est question) n'a pas de service de recyclage, selon Claude De Bellefeuille, députée bloquiste de la région. Avec un taux de recyclage de 29 % (en 2005, ce qui est sous la moyenne nationale), l'État de New York devrait augmenter son taux de recyclage avant de venir enfouir des papiers, des plastiques et des métaux sous nos yeux. Pour les matières non recyclables, dont la biomasse (déchets de jardin, restes alimentaires), elles sont bien mieux valorisées énergétiquement (toute la biomasse, soit 60 % des dé-

chets résiduels incinérés, est neutre au plan carbonique) que laissées libres de former du méthane (21 fois plus dangereux que le CO₂, en ce qui a trait au potentiel de changement climatique) et des dioxines.

Si les États-Unis s'inquiètent de la montée du prix du pétrole, pourquoi ne se lancent-ils pas dans le recyclage et la valorisation énergétique des déchets résiduels? La dépendance aux énergies importées serait réduite, sans parler de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'une gestion hygiénique des déchets. Le seul argument contre ces formes complémentaires de valorisation des déchets, c'est qu'elles sont chères.

Mais si les Belges, les Allemands, les Italiens et les Français peuvent se payer ce système, pourquoi pas nos voisins du sud? Et il y a des sous à faire à développer ces technologies: le recycleur collecte des matières pour presque rien et peut désormais les revendre à profit (surtout les métaux). Quant à la valorisation énergétique, c'est une énergie renouvelable, au même titre que l'hydroélectricité ou l'éolien.

Bref, même s'il y a peu de chances que le projet soit modifié ou annulé, il doit servir d'exemple pour le Québec, où nous pouvons encore augmenter notre taux de recyclage (actuellement de 48 %) et où on devrait sérieusement songer à fermer nos décharges afin de réduire nos émissions de GES et cesser de laisser des traces archéologiques de notre présence consumériste qui persisteront durant des centaines d'années.

IDÉES

Vente du pavillon Mont-Royal par l'Université de Montréal

Un patrimoine témoin de l'histoire des femmes

DOMINIQUE LAPERLE

Historien, enseignant au Pensionnat du Saint-Nom-de-Marie et étudiant au doctorat à l'Université du Québec à Montréal

Par les temps qui courent, chaque université montréalaise semble vivre plutôt difficilement son expansion immobilière. Le dernier épisode concerne l'Université de Montréal (UdeM) et l'ancienne maison mère des sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, à Outremont.

Acquis en 2003, l'édifice sis au 1420 du boulevard du Mont-Royal devait compléter un campus unifié sur la montagne. La mauvaise évaluation et l'explosion des coûts de rénovation ont rapidement fait craindre le pire à l'UdeM, qui a voulu se départir du bâtiment. (Une offre d'achat formulée par le groupe immobilier Catania, qui souhaite transformer le bâtiment en condos, vient d'être déposée.)

Pièce unique

Cela pourrait n'être qu'un épisode malheureux de plus dans la saga de la mauvaise gestion de nos institutions supérieures. Seulement voilà, cet édifice n'est pas qu'un simple assemblage de briques et de pierres mais plutôt la pièce maîtresse d'un ensemble conventuel religieux féminin unique sur l'île de Montréal.

La Congrégation enseignante des sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie (SNJM), fondée en 1843 par Eulalie Durocher (mère Marie-Rose), connaît une expansion spectaculaire durant la seconde moitié du XIX^e siècle, ce qui la force à déménager de sa deuxième maison mère d'Hochelaga vers Outremont en 1925. Elle est sise sur un immense domaine agricole constitué entre 1889 et 1892 par l'achat de différents lots; le quadrilatère qui l'abrite s'étend actuellement du chemin de la Côte-Sainte-Catherine au mont Royal, et de la rue Vincent d'Indy à la rue Courcellette. Au fil du temps, il est devenu le terrain d'un regroupement d'édifices quasiment unique en Amérique du Nord.

Ancien pensionnat

Rappelons d'abord qu'il existait déjà un grand pensionnat, le Saint-Nom-de-Marie, au sud du domaine, depuis 1905. L'œuvre monumentale de l'architecte Jean-Zéphirin Resther, dominée par son dôme-musée, est ajoutée vingt ans plus tard, ce qui deviendra la nouvelle maison mère.

Cette création des architectes Dalbé Viau et Louis-Alphonse Venne, de style Renaissance italienne, occupe une superficie de 71 920 pieds carrés, compte sept étages et fut, au moment de son inauguration, la plus vaste maison mère d'une communauté religieuse de tout le continent américain.

Sa chapelle, qui est une réplique de Sainte-Marie-Majeure de Rome, comprend une fresque de Guido Ninchiri et 32 toiles de sœur Jérôme-de-la-Croix, une artiste de la communauté. Sur les plans scolaire et administratif, on y retrouva le Mont Jésus-Marie (enseignement primaire) jusqu'en 2006, une école de secrétariat bilingue, l'École supérieure de musique (future École de musique Vincent-d'Indy), un cours classique, un cours de pédagogie familiale, une École nor-



La chapelle du pavillon Mont-Royal est une réplique de Sainte-Marie-Majeure de Rome, et comprend une fresque de Guido Ninchiri et 32 toiles de sœur Jérôme-de-la-Croix, une artiste de la communauté.

male, un noviciat, un scolasticat, une infirmerie et l'administration générale. Au sommet de son histoire, plus de mille personnes vivaient dans cet édifice.

Histoire des femmes

En 1957, les SNJM ajoutent deux nouveaux édifices sur leur domaine: l'Institut Jésus Marie (édifice vendu à l'Université de Montréal en 1968) et l'École de musique Vincent-d'Indy (vendue en 1978 et occupée depuis 1981 par l'UdeM), d'après des plans de Félix Racicot.

Rapidement, les habitants d'Outremont vont surnommer ce quadrilatère le «village Jésus-Marie». Dans cet espace, une jeune fille pouvait parcourir toutes les étapes de sa formation scolaire, du jardin d'enfant à l'université, dans une verticalité parfaite, modelée par une pédagogie unique. Il faut donc voir sur ce territoire un marquage féminin de l'espace plutôt unique dans l'histoire du Québec.

Educatrices ouvertes au développement intégral de la personne, les SNJM ont vendu, à un prix nettement en dessous de la valeur du marché, leur édifice à l'UdeM car elles croyaient que l'établissement d'en-

seignement supérieur allait tout naturellement poursuivre la mission éducative si chère aux religieuses.

Entorse au contrat moral

Même si rien, dans le contrat de vente, ne stipule que l'UdeM doive y maintenir une œuvre d'éducation, il faut voir dans le projet de revente une sérieuse entorse à l'entente originale et une cavalière façon de disposer des fonds publics déjà investis. Heureusement, l'arrondissement d'Outremont, la ville centre et le ministère de la Culture auront leur mot à dire.

Dans cette affaire, outre le maintien d'une mission éducative pour l'ancienne maison mère, il faut impérativement classer le quadrilatère pour la valeur architecturale des deux plus anciens bâtiments, éviter des interventions incongrues sur les enveloppes extérieures et assurer le maintien de la grande homogénéité architecturale des deux bâtiments de 1957.

Ultimement, il faut reconnaître la portée historique et symbolique de l'inscription durable, dans le paysage urbain, des bâtiments construits par ce groupe de femmes religieuses que sont les SNJM.

La fin du monde est pour tantôt



LISE PAYETTE

Vous vous levez un matin, vous regardez dehors et vous avez l'impression d'être dans la jungle sud-américaine tellement le ciel est bas, le brouillard épais et l'air humide. La jungle sud-américaine, disons-le franchement, ne correspond pas à votre premier choix pour les vacances d'été.

Vous vous dites qu'il est plus que temps que quelqu'un, quelque part, fasse quelque chose pour l'environnement parce que le climat de la Terre est vraiment à l'envers et que faire pousser des bananiers au Québec, ce n'était peut-être pas une si bonne idée que ça.

Vous faites votre premier café de la journée. Vous n'avez quand même pas envie d'être déprimé malgré l'été pourri que nous avons cette année. Il pleut, d'accord. Le ciel traîne par terre depuis des jours et des jours? Raison de plus pour garder le moral. Les vêtements vous collent à la peau et vous avez du mal à dormir la nuit? Vous vous consolez en vous disant que, pour certains sur la planète, c'est comme ça toute l'année. Vous n'allez pas arrêter de vivre à cause du climat.

Vous ouvrez votre journal. À la page 2 du *Devoir* du 22 juillet, vous tombez sur l'article signé par Alexandre Shields. Il vous saute au visage.

Le journaliste ne dit pas que la boule qu'on appelle la Terre va se désintégrer. Mais il avance que, selon une étude menée en Grande-Bretagne, nous disposons de 100 mois pour éviter le cataclysme planétaire que la dangereuse combinaison liée aux changements climatiques, à la demande énergétique et aux finances fait planer sur nous. On aura alors atteint un point de non-retour. Et si je comprends bien, les dommages causés à notre planète seront irréversibles. Cent mois... un peu plus de huit ans.

L'un des auteurs de l'étude, Andrew Simms, a expliqué que l'état de l'environnement, les prix des denrées alimentaires et le prix des carburants vont mener la planète dans une crise plus grave que celle de 1930. Il annonce que les conditions sont réunies «pour créer la tempête parfaite», ce qui pourrait entraîner des conséquences dévastatrices.

J'ai posé mon journal. Allez savoir pourquoi, je me suis demandé si Stephen Haver lisait *Le Devoir*. Est-ce que quelqu'un pourrait mettre son cadran à l'heure juste, le sien et celui de tous ceux qui se sont donné l'année 2050 comme objectif? Même chose à Québec, où ils ont choisi d'enterrer les algues bleues dans le silence plutôt que de faire face au problème de façon responsable. Comme si le fait de ne pas en parler allait faire disparaître le problème tout entier.

Une analyse pessimiste

Je sais qu'il y a dans notre société des gens qui ont choisi l'approche optimiste et qui réagissent à ces avertissements en se disant que l'homme est un animal adaptable, qu'il a toujours su inventer les solutions dont il avait besoin et qu'il trouvera les réponses aux défis environnementaux que nous vivons.

Un ancien ministre de l'Éducation en France, dans le gouvernement de Lionel Jospin, Claude Allègre, un scientifique, a écrit un livre dans lequel il défend la thèse selon laquelle les défenseurs de l'environnement sont des alarmistes qui nuisent à l'avancement de la science et qui font peur au monde pour rien. Néanmoins, partout à travers le monde, des savants ont tiré la sonnette d'alarme. La liste de ceux qui ont pris position ne cesse de s'allonger et, jusqu'à maintenant, ce que nous vivons sur le terrain tendrait à leur donner raison.

Pendant combien de temps encore allons-nous jouer avec le feu? Parce que c'est ce que nous faisons. Inconscients ou insoucients, nous danserons jusqu'à l'heure fatidique en nous disant que, tant que ça arrive ailleurs et aux autres, cela ne nous concerne pas.

Impossible pour ceux qui ont de petits enfants autour d'eux de ne pas penser à l'état de cette planète que nous leur laissons. Est-il encore temps de changer la donne? Huit ans, c'est bien court.

J'ai refermé mon journal. Dans huit ans, on devrait savoir si ces spécialistes avaient tort ou raison. Il est évident que, si on choisit d'agir, nos vies seront bouleversées, notre façon de vivre, transformée, notre petit égoïsme, secoué, nos habitudes, désorganisées, mais ça en vaut peut-être la peine. Cent mois, c'est aussi 3000 jours...

Qu'advient-il de nous? C'est à nous d'en décider...

Test de paternité

Dans ma chronique de la semaine dernière, consacrée au calendrier de «pitouines» destiné à faire vendre de la bière, j'ai attribué la paternité de la campagne publicitaire à l'Agence Boss. Or Richard Nadeau, de cette agence, me signale qu'ils n'ont rien eu à voir avec la conception et la diffusion de ce calendrier. Si le père de ce calendrier veut bien se faire connaître, il me fera plaisir de publier son nom.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Etant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

L'«approche Toyota» n'est pas une panacée

MARTIN BERNIER

Président de la Fédération des médecins résidents du Québec

Depuis son arrivée en poste, le nouveau ministre de la Santé et des Services sociaux, Yves Bolduc, a imprégné son mandat d'une philosophie qui, selon lui, devrait permettre d'améliorer certains secteurs d'activité du milieu de la santé.

L'«approche Toyota» a été éprouvée dans le milieu des affaires et son application a permis d'atteindre des résultats enviables dans certains centres hospitaliers. Le D^r Bolduc lui-même a été l'un des instigateurs de cette méthode et il croit fermement que son expérience peut servir d'exemple pour améliorer les façons de faire dans d'autres centres hospitaliers.

Communications efficaces

Le D^r Hans McLelland, neurochirurgien au CSSS de Chicoutimi, attribue pour sa part la véritable clé du succès dans cette aventure aux communications. Dans une entrevue accordée à la revue de l'ACMDP (Association des conseils de médecins, dentistes et pharmaciens du Québec), *Le Conseiller*, il soutient que «tout passe par les communications et par le travail d'équipe». Et toutes les étapes du séjour d'un patient doivent être prises en considération.

Selon les experts, l'«approche

Toyota» est basée sur le respect des personnes et l'amélioration continue. L'avocat et éthicien Pierre Deschamps écrivait le mois dernier que cette approche se caractérise par le souci du détail, l'observation directe, la standardisation des processus et le travail d'équipe.

Problème ou solution?

C'est ce dernier volet de l'«approche» préconisée par le ministre Bolduc qui est à la fois le nœud du problème et la clé du succès. Même les meilleures réformes et les processus les plus avant-gardistes ne pourront être menés à bien s'ils ne sont pas soutenus par les personnes qui sont partie intégrante du réseau. C'est le facteur humain qui est le pivot du changement et c'est exactement là qu'il nous faut agir. Pour y arriver, les gestionnaires et les divers groupes d'employés et de professionnels qui œuvrent sur le terrain devront tous faire partie de la solution.

La plupart des observateurs sont prêts à donner une chance à une approche axée sur l'optimisation des processus. N'est-il pas souhaitable de toute façon de bien utiliser les ressources en place?

Mise en garde

Il serait cependant réducteur de résumer les problèmes du système de santé à une question d'organisation des ressources et d'omettre la réalité de la



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Yves Bolduc

pénurie de main-d'œuvre, tant dans les régions éloignées que dans les grandes agglomérations. La prudence demeure de mise quand vient le moment d'articuler des réformes qui vont s'appuyer sur des troupes épuisées, qui portent le système à bout de bras.

Plusieurs approches ont été étudiées et mises en place pour tenter d'améliorer le fonctionnement du système de santé. Certaines ont fonctionné,

d'autres ont été moins efficaces. Nous n'avons pas encore trouvé la solution miracle et l'«approche Toyota» mérite très certainement d'être considérée. Mais, quelle que soit la méthode préconisée, il faudra toujours se rappeler que ce sont des humains qui dispensent les soins dans le réseau de la santé et que c'est le respect de ces humains qui fera de toute méthode un succès, pour le bénéfice du patient.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise; Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Claudiandre Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Emilie Folie-Boivin, Vincent Cauchy (communis internet) Laurence Clavel (pupitre), Philippe Papineau (pupitre), Louise-Madeleine Rioux-Saucy (Santé), Pauline Gravel (sciences), Michel Gervais (archives), Diane Picot (responsable des pages thématiques), Martin Ducek, Michèle Malignant et Christine Dumont (correcteurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Bélair (théâtre et culture Culture), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culture du week-end), Stéphane Ballarçon (reporter), Paul Cauchon (média), Caroline Montpetit (théâtre), Odile Tremblay (cinéma), Isabelle Paré (culture); à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique : Hélène Buzzetti (directeur); Manon Derome, Olivier Spéjel (Québec), Monique Bherer (Ottawa). **LA PUBLICITÉ** Amélie Bessette, Jean de Billy, Jean-François Bossé, Julie Chretien (directrice adjointe), Marlène Côté, Amélie Maltas, Claire Paquet, Genevieve Piarat, Chantal Rainville, Martine Ropelle, Isabelle Sanchez, Nadia Sebail, Mélisande Simard (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). **LA PRODUCTION** Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zennatis, Olivier Zaida. **INFORMATIQUE** Yanick Martel (responsable). **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE** Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Rachelle Leclerc, Jean-Robert Divers (responsable promotion). **L'ADMINISTRATION** Stéphane Roger (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

FORD

SUITE DE LA PAGE 1

Expedition. De plus, la compagnie va introduire sur le marché nord-américain six voitures européennes d'ici 2012.

D'ici deux ans, Ford croit que les deux tiers de ses dépenses seront consacrés aux voitures et aux véhicules multisegments. Présentement, ceux-ci accaparent la moitié des dépenses. Le plan porte aussi sur des moteurs plus petits.

Les mesures annoncées ne semblent pas toucher les usines canadiennes de Ford, situées principalement à Oakville et à Windsor, en Ontario. Celles-ci assemblent certains véhicules multisegments, comme le Flex, l'Edge et le Lincoln MKX, à mi-chemin entre la voiture et le véhicule utilitaire sport.

Le *Toronto Star* a toutefois écrit mercredi que Ford attendra avant d'ajouter un autre quart de travail à Oakville, contrairement à ce qui était prévu depuis longtemps, car les ventes de véhicules multisegments ralentissent elles aussi. De plus, Ford tente d'intégrer à l'usine d'Oakville environ 160 employés qui ont perdu leur boulot à l'usine de moteurs à Windsor.

Ford a indiqué hier que certaines usines nord-américaines importeront des modèles de l'étranger. «*Certains véhicules les mieux vendus dans le monde proviennent de nos divisions européenne et asiatique, et nous en amèneront plusieurs en Amérique du Nord*», a dit le président de Ford, Alan Mulally.

Le responsable de la division nord-américaine, Mark Fields, a dit que l'entreprise «*n'a pas l'intention d'abandonner son leadership dans le créneau des camions*» mais qu'elle va désormais s'appuyer sur «*des voitures et des véhicules multisegments à faible consommation d'essence qui vont relever les normes de qualité*».

L'effet du pétrole

Dans son plan de transformation, M. Mulally a estimé que la reprise économique américaine n'aura lieu qu'en 2010 et que les ventes en général reviendront à leur tendance historique. Les ventes de camions se remettront en partie de leur faiblesse actuelle. «*Le prix du pétrole va demeurer volatil et élevé*», a ajouté Ford.

Des analystes ont estimé hier que la transformation de Ford reflétait une conviction profonde que le marché automobile a changé de manière permanente, mais ils continuaient de se demander pendant combien de temps un constructeur peut rouler à perte. Ford n'a pas affiché de bénéfice annuel depuis 2005, cet exploit remontant à 2004 pour GM.

Ford, qui voit sa part de marché autour de 14 %, a indiqué que la perte de 8,7 milliards découle d'une réduction de valeur de 5,3 milliards qu'il a été obligé d'inscrire sur ses actifs nord-américains et de 2,1 milliards sur les activités de financement chez Ford Credit. L'an dernier, à pareille date, la compagnie avait réussi à dégager un bénéfice net de 750 millions.

Même en excluant les mesures comptables pon-

tuelles, le constructeur a indiqué qu'il a terminé le deuxième trimestre sur une perte d'environ un milliard avant impôts.

En Amérique du Nord, par exemple, Ford a perdu 1,3 milliard avant impôts. L'objectif du constructeur, déjà annoncé, est de réduire ses coûts d'exploitation annuels de cinq milliards d'ici la fin de 2008.

De son côté, la division européenne a généré un bénéfice de 582 millions comparativement à 388 millions en Amérique du Sud. La division asiatique a enregistré un profit de 50 millions, alors que Volvo a perdu 120 millions. La participation de 33 % de Ford dans Mazda a permis de récolter des profits de 103 millions.

Finances précaires

Au cours des derniers mois, des observateurs se sont interrogés sur la question de savoir combien de temps une entreprise peut se permettre de rouler à perte. Mardi, un professeur de la New York University a indiqué lors d'une entrevue à la télé de l'agence Bloomberg que les risques que Ford et GM se trouvent en défaut de paiement sur leurs titres obligataires d'ici cinq ans sont de 46 %.

Les calculs et prévisions effectués par le professeur Edward Altman montrent que les deux «*sont au bord de la faillite*», a-t-il estimé. «*Leur état est très sérieux*», a-t-il dit, ajoutant que celui de GM est légèrement pire que celui de Ford.

En 2007, GM a enregistré une perte de 39 milliards

et son président, Rick Wagoner, a indiqué le mois dernier que se placer sous la protection de la loi sur les faillites serait «*une mauvaise idée*». La compagnie avait plutôt préféré suspendre le versement de son dividende — une première depuis les années 20 — et se départir de certains morceaux de la compagnie.

Ford, de son côté, a récemment vendu les divisions Jaguar et Land Rover au constructeur indien Tata Motors pour environ 1,7 milliard.

Les ventes d'automobiles devraient s'afficher en baisse cette année. La firme de recherche J. D. Power & Associates a publié un communiqué mercredi selon lequel les compagnies vont vendre 11,6 millions de véhicules aux États-Unis en 2008, soit une diminution de 10 %.

«*Bien que les ventes de plus petits véhicules augmentent rapidement, cela n'a pas permis de compenser les baisses significatives observées dans les segments des gros véhicules*», a écrit la firme.

Dans le créneau des compactes, les ventes de la première moitié de 2008 étaient en hausse de 28 % par rapport à 2007. Dans le créneau des véhicules pleine taille, ce qui comprend les camions et les VUS, les ventes étaient en baisse de 26 %.

L'analyste de J. D. Power a indiqué que l'année 2009 ne donnera pas nécessairement lieu à une reprise des ventes et que les choses pourraient «*empirer avant qu'elles ne s'améliorent*».

Le Devoir

OBAMA

Ces derniers jours, le contraste entre Obama et McCain était saisissant

SUITE DE LA PAGE 1

principaux réseaux de télévision américains et un avion entier de journalistes. Impuissant devant cet engouement des médias américains, son rival John McCain peste contre ce traitement de faveur inédit. Effectuant un parcours similaire en mars dernier, le sénateur de l'Arizona n'avait été accompagné par aucun média.

Par dérision, les timoniers de la campagne électorale de John McCain ont baptisé Obama «*l'Élu*», car tout lui réussit. Ces derniers jours, le contraste entre les deux hommes était saisissant. Tandis que l'énergie Obama passait en revue les troupes américaines en Irak, avant de prononcer une allocution devant le Temple d'Hercule à Amman, la télévision américaine montrait son rival septuagénaire embarquant dans une dérisoire voiture de golf pour aller serrer la main d'un octogénaire dont il brigait le soutien: l'ancien président George H. Bush.

McCain, qui a concentré ses attaques sur l'inexpérience du sénateur de l'Illinois en matière de politique étrangère, a de quoi être dépité. La visite tardive d'Obama en Irak lui a valu un trophée immédiat: la solution explicite du premier ministre al-Maliki pour son plan de retrait des militaires américains en 16 mois. En Afghanistan, on l'a vu jetant nonchalamment son veston sur l'épaule, à la manière de JFK. Tandis que le grincheux McCain l'accusait d'être «*capable de perdre une guerre* [celle d'Irak] pour se faire élire», «*Obama le Magnifique*» amenuisait son coriace rival en déclarant, magnanime, qu'il s'interdisait, en tournée à l'étranger, d'assaillir un adversaire politique.

Attaqué par les républicains sur

sa promesse de négocier avec le régime iranien pour convaincre Téhéran de renoncer à sa quête de l'arme nucléaire, Obama a saisi l'occasion pour se montrer aussi ferme que George W. Bush en affirmant que «*toutes les options sont sur la table*» (sous-entendu: les options militaires aussi) et a martelé qu'un Iran nucléaire constituerait «*une grave menace*» pour le monde.

Afin de déjouer ses rivaux qui l'accusent d'être pro-palestinien, le sénateur a juré mercredi au président israélien Shimon Peres qu'il ne forcera jamais Israël à «*faire des concessions qui compromettraient la sécurité*» du pays. Histoire de faire oublier les diatribes anti-israéliennes de son pasteur, Jeremiah Wright, qu'il a depuis reniées. Les voix de la communauté juive américaine sont, il est vrai, essentielles pour lui, surtout dans l'Etat clé (*swing State*) de la Floride, où elles constituent 4 % de l'électorat.

Pour parachèver son parcours sans faute, il a promis au président palestinien, Mahmoud Abbas, qu'il «*ne perdrait pas une minute*» après son élection pour proposer une solution au conflit israélo-palestinien.

Rien ne surpasse pourtant sa miraculeuse performance dans le gymnase d'une base américaine au Koweït. A plus de dix mètres du panier de basketball, au premier essai, il a fait un *swoosh* qui a été passé en boucle sur les chaînes de télévision. Obama confirmerait ainsi son image de gagnant, face au *loser* McCain. Mais la réalité est plus complexe, puisque les deux hommes sont toujours à égalité dans les sondages.

Libération

ORDONNANCE

«Il existe de grandes disparités entre les régions du Québec et entre les établissements d'une même région»

SUITE DE LA PAGE 1

Bien que touchant une des cibles prioritaires des autorités de la santé publique, les ordonnances collectives doivent être adoptées localement, par un Centre de santé et de services sociaux, un établissement scolaire, un groupe de médecine familiale ou une clinique privée. Dans ces deux derniers cas, tous les médecins du collectif doivent signer l'ordonnance pour qu'elle soit conforme aux règles des ordres professionnels. Résultat: «*Il existe de grandes disparités entre les régions du Québec et entre les établissements d'une même région*», constate également le Dr Claude Ménard, responsable de ce dossier au Collège des médecins.

Ces disparités sont criantes dans les données transmises au *Devoir* par l'OPQ, à qui les ordonnances doivent être transmises une fois adoptées. A ce jour, seulement 18 centres de la santé et des services sociaux, deux groupes de médecine familiale, un cégep, un centre jeunesse ainsi que deux centres universitaires de santé, McGill et Québec, y sont inscrits. Ces pionniers sont présents dans 11 des 17 régions administratives du Québec.

Dans les régions qui ont adopté des ordonnances, comme le Bas-Saint-Laurent, «*une, sinon la région la plus avancée au Québec*», estime la Dr^e Guilbert, quatre des huit CSSS n'ont pas encore complété le travail.

Montréal et sa couronne

Sur l'île de Montréal, seulement trois CSSS sur douze ont acheminé des avis d'ordonnance à l'OPQ. Il s'agit des CSSS d'Ahuntsic-Montréal-Nord, de la Montagne et du Sud-Ouest-Verdun. A Laval, rien. En Montéré-

gie, neuf CSSS sur onze manquent à l'appel.

Selon Jean-François Guévin, vice-président de l'Ordre des phar-

Sur l'île de Montréal, seulement

trois CSSS sur douze ont acheminé des avis d'ordonnance à l'OPQ

maciens et propriétaire d'une pharmacie sur le Plateau Mont-Royal, où il n'y a pas d'ordonnance pour les contraceptifs, la pénurie de médecins peut expliquer les difficul-

tés de mise en place des ordonnances. Dans les régions comme le Bas-Saint-Laurent et l'Abitibi, les responsables de la santé publique poussent pourtant très fort pour accélérer l'adoption d'ordonnances collectives, justement pour faire face à cette même pénurie.

«*Au cours des dernières années, le niveau de compétence de tous les ordres professionnels de la santé a augmenté. Il tombe sous le sens que*

les responsabilités de chacun doivent suivre la même direction», croit le Dr Claude Ménard, responsable des activités partageables au Collège des médecins. Parmi les produits dans la mire des ordres professionnels comme pouvant faire l'objet de prochaines ordonnances collectives, on retrouve des médicaments contre le diabète, les hypertenseurs, des anticoagulants et des médicaments pour les voyageurs, comme ceux destinés à prévenir la malaria.

Le Devoir

Deux régions se liguent contre les poux

Depuis la rentrée scolaire de 2007, tous les parents de l'Abitibi-Témiscamingue peuvent se faire rembourser l'achat de produits tueurs de poux et de poux grâce à une ordonnance collective régionale acceptée dans toutes les pharmacies. Le Bas-Saint-Laurent se prépare à mettre en œuvre la même mesure dès septembre.

«*L'élément déclencheur de cette mesure a été un appel de l'hôpital nous disant que les urgences étaient débordées à cause de l'affluence de parents venus réclamer d'un médecin une ordonnance de shampooing pour se débarrasser des poux*», a raconté la Dr^e Nicole Bouchard, responsable des maladies infectieuses transmissibles à l'Agence de l'Abitibi-Témiscamingue.

Bien que les flacons de 50 ml des produits les plus courants, comme le Nik et le Kwellada, coûtent moins de 10 \$ et soient offerts en vente libre, certains parents ont de la difficulté à les payer, notamment s'il faut répéter le traitement plusieurs fois, et réclament une ordonnance, laquelle permet de se faire rembourser le produit. En 2007, la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ) a remboursé près de 15 000 ordonnances de ces shampooings. La RAMQ assure 3,2 millions de Québécois alors que les assureurs privés en couvrent 4,3 millions, dont le nombre d'ordonnances remboursées par produit n'est pas rendu public. C'est toutefois la RAMQ qui a remboursé le prix des consultations médicales requises pour les obtenir, soit un minimum de 17,25 \$ la visite simple.

«*Nous avons choisi de passer directement par le pharmacien car il ne faut pas un doctorat en médecine ou un baccalauréat en nursing pour établir un diagnostic de poux*, a-t-elle expliqué. *Les poux sont vus davantage comme une nuisance que comme un problème de santé publique. Or c'est une nuisance qui préoccupe bien du monde et qui a une très fâcheuse tendance à la récurrence*, a-t-elle ajouté.

Des constats similaires ont conduit l'Agence du Bas-Saint-Laurent à préparer l'introduction d'une mesure identique pour la rentrée de septembre. «*L'an dernier, dans une école de Rimouski d'un quartier qui est loin d'être défavorisé, il y a eu une épidémie de poux qui a duré cinq mois*, a rapporté la pharmacienne Marie-Josée Papillon, de la Direction de la santé publique. *Pour éradiquer les poux, il faut que tout le monde se traite en même temps. L'ordonnance collective, en enlevant la barrière financière et la visite chez le médecin, nous donne de meilleures chances de succès*».

Dans ces deux régions, les directeurs de la santé publique des agences de la santé et des services sociaux, qui sont médecins, ont signé le document qui assure cet accès simple, rapide et gratuit. Aucun des ordres professionnels engagés dans des processus d'ordonnances collectives, soit les médecins, les infirmières et les pharmaciens, n'était en mesure de faire le portrait de la situation québécoise en matière de lutte contre les poux.

J. T.

TENNIS

SUITE DE LA PAGE 1

Frédéric Ledoux, directeur technique à Tennis Québec, est surpris de cette progression chez les jeunes. «*C'est quand même un sport traditionnel, pas un sport extrême*», indique-t-il.

Mais ce sont les plus jeunes qui semblent les plus séduits par le jeu. «*Nous avons remarqué une augmentation très marquée des inscriptions des jeunes de 12 et 13 ans*, explique Nicole Nobert, directrice technique de Tennis Montréal, un organisme qui offre des cours aux joueurs de tous âges de la métropole. *Nous mettons beaucoup l'accent sur ce groupe parce que c'est la volonté de l'industrie de les former tôt. Nous avons perdu plus d'adolescents de 16-17 ans puisqu'ils sont maintenant sur le marché du travail. D'ailleurs, ils en embauche comme instructeurs*».

Marie-Ange et André-Cédric sont nés en France, ont vécu au Cameroun et ont immigré au Québec il y a un peu plus de deux ans. Ils viennent d'un monde où le soccer est roi et maître, et n'avaient jamais vu de gens jouer au tennis avant leur arrivée à Montréal. Très sportif, André-Cédric a commencé un jour à envoyer une balle sur un mur avec une raquette de badminton. Sa famille a alors décidé de l'inscrire à un cours, donné par Tennis Montréal. Sa sœur n'en suit pas, mais elle joue régulièrement avec lui sur les terrains du parc Jarry. Ils ont tous les deux commencé à pratiquer ce sport cette année et déjà, à leurs yeux, le tennis est aussi amusant que le soccer.

Popularité retrouvée

La progression de la popularité du tennis se voit

aussi chez les moins jeunes. De 2001 à 2005, sa pratique a connu une croissance de 18 % au Canada et de 26 % au Québec de 2002 à 2005, renversant un déclin d'une dizaine d'années.

A la fin des années 1970, le tennis était tellement populaire que plusieurs investisseurs ont décidé de bâtir des clubs privés, des terrains intérieurs qui devenaient plus qu'un simple endroit pour jouer, mais aussi un espace de socialisation. Ils poussaient à tous les coins de rue. Au bout de quelques années, les installations ont commencé à devenir désuètes et les membres ont cessé de s'y rendre. «*On en avait trop fait*», selon Eugène Lapierre, président de la Coupe Rogers.

«*Il y a eu une baisse [de participation] au début des années 1990*, indique Frédéric Ledoux. *Le tout s'est stabilisé à la fin des années 1990 avant de remonter au début des années 2000*».

D'après M. Lapierre, il y a une corrélation très importante entre la popularité du sport et le tournoi professionnel qui se tient à Montréal. «*Nous avions moins de 100 000 spectateurs au début du stade [Uniprix — construit en 1996]; l'an dernier, nous en avons eu 185 000. D'après les sondages, cette progression s'est surtout faite auprès des gens qui ne sont pas des amateurs de tennis et des jeunes*».

Question d'accessibilité

La moitié des joueurs de tennis dans la province sont à Montréal, soit 232 000. Le territoire montréalais compte environ 380 terrains intérieurs et extérieurs. C'est l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville qui remporte la palme du plus grand nombre avec 36. De plus, depuis

cette année, tous les terrains de l'arrondissement, à l'exception de ceux du Centre Claude-Robillard, sont gratuits. Pour les élus, ce changement s'inscrit dans une politique de développement durable. «*C'est un sport très pratiqué. C'est une façon de soutenir les jeunes qui le pratiquent*», explique Jean-François St-Onge, conseiller municipal de l'arrondissement.

Nicole Nobert explique qu'il y a quelques années, une règle non dite indiquait que, si un parc de Montréal possédait plus de six terrains, ceux-ci devaient être payants, ce qui est de moins en moins le cas depuis peu. Selon elle, cette tendance vers la gratuité peut amener le tennis à être compétitif par rapport à d'autres sports. «*Il y a environ cinq ans, il n'y avait pas autant de terrains gratuits. Lorsqu'on voulait jouer une heure au tennis, il fallait payer. Le jogging, le vélo et le patin à roues alignées sont devenus tous plus populaires. Ce sont des sports que, une fois l'équipement payé, on peut pratiquer. Pour le tennis, c'était toujours payant*».

Depuis 2004, le parc Lafontaine, un des plus fréquentés à Montréal, accueille environ 35 000 participants par année sur ses 14 terrains disponibles. Le Centre Claude-Robillard demeure aussi très populaire, surtout grâce aux camps de jour qui utilisent beaucoup le centre sportif et dont l'affluence n'est pas comptabilisée par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. D'après Valérie De Gagné, chargée de communication à la Ville de Montréal, de la fin juin à la fin août, l'achalandage sur les lieux est de 100 %.

Le stade Uniprix dispose de 20 terrains, dont huit à l'intérieur. Ceux-ci sont d'ailleurs très prisés l'hiver,

d'après Andrée Perron, réceptionniste. «*Les lignes [pour réserver un terrain] ouvrent à 7h et, durant 45 minutes, elles n'arrêtent pas de sonner. C'est comme un concours radiophonique*». Aucun projet d'agrandissement n'est d'ailleurs actuellement dans les plans de Tennis Canada ou de la Ville de Montréal.

Changement de philosophie

L'épisode des clubs privés aura démontré que le nombre de terrains disponibles n'est pas un facteur qui influence la popularité du tennis, c'est plutôt leur qualité qui compte. Il y a quatre ans, les élus de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce ont décidé d'investir et de refaire le parc Somerled. Ils ont réduit le nombre de terrains de 19 à 12, mais ils se sont assurés que ceux qui restaient seraient en bon état. Depuis une dizaine d'années, plusieurs autres parcs ont été rénovés suivant la même philosophie: moins de terrains, mais plus beaux. En septembre, ce sera au tour du parc de Kent, aussi dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de subir une cure de rajeunissement. «*Nous ne faisons pas de pressions pour obtenir plus de terrains* [auprès de la Ville], raconte Mme Nobert. *Nous voulons avoir des terrains en bon état*».

L'évolution de la pratique du tennis aura donc permis de satisfaire encore plus de gens.

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux de *Le Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépot légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.